

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**



BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

RAPPORT NATIONAL

**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA
POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT QUINZE ANS APRES
(CIPD+15)**

AOUT 2009

SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL DE POPULATION 01 BP 6464 OUAGADOUGOU 01
Tél. : (00226) 50 32 60 29/30. Fax (00226) 50 31 82 74

i

TABLE DE MATIERE

TABLE DE MATIERE	ii
PREFACE	Erreur ! Signet non défini.
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
INTRODUCTION GENERALE	1
I. PROFIL SOCIAL, CULTUREL, DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DU BURKINA FASO	2
<i>I.1 Aspects physiques</i>	2
<i>I.2 Organisation politico-administrative</i>	2
<i>I.3 Aspects démographiques</i>	2
<i>I.4 Situation socio-économique</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>I.5 Aspects socioculturels</i>	5
II. PAUVRETE, POPULATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE	6
<i>II.1 Pauvreté et développement durable</i>	6
II.1.1 Situation et tendances	6
II.1.2 Actions prises	7
II.1.3 Défis et contraintes	8
<i>II.2 Environnement</i>	8
II.2.1 Situation et tendances	8
II.2.2 Actions prises	9
II.2.3 Défis et contraintes	11
III. DROITS EN MATIERE DE REPRODUCTION ET SANTE PROCREATRICE	12
<i>III.1 Situation et tendances</i>	12
<i>III.2 Actions prises</i>	12
<i>III.3 Défis et contraintes</i>	14
<i>III.4 Perspectives</i>	15
IV. EGALITE DU GENRE, EQUITE ET AUTONOMISATION DES FEMMES	16
<i>IV.1 Situation et tendances</i>	16
<i>IV.2 Actions prises</i>	17
<i>IV.3 Contraintes</i>	19
<i>IV.4 Perspectives</i>	19
V. AUTONOMISATION DES JEUNES ET SANTE SEXUELLE ET PROCREATRICE CHEZ LES ADOLESCENTS	20
<i>V.1 Santé sexuelle et procréatrice chez les adolescents</i>	20
V.1.1 Situation et tendances	20
V.1.2 Actions prises	20
V.1.3 Défis et contraintes	21
V.1.4 Perspectives	21
<i>V.2 Autonomisation des jeunes</i>	22
V.2.1 Situation et tendances	22
V.2.2 Actions prises	23
V.2.3 Perspectives	25

VI. VIH/SIDA, PALUDISME, TUBERCULOSE ET AUTRES MALADIES TRANSMISSIBLES.	26
<i>VI.1 Situation et tendances</i>	26
<i>VI.2 Actions prises</i>	26
VI.2.1 Le VIH/SIDA	26
VI.2.2 La tuberculose	29
VI.2.3 Le paludisme	29
VI.3 Défis majeurs	30
VII. REPARTITION DE LA POPULATION, URBANISATION ET MIGRATION INTERNE	31
<i>VII.1 Répartition de la population et développement durable</i>	31
VII.1.1 Situation et tendances	31
VII.1.2 Actions prises	31
VII.1.3 Défis et contraintes	32
VII.1.4 Perspectives	33
<i>VII.2 Accroissement de la population dans les grandes villes</i>	33
VII.2.1 Situation et tendances	33
VII.2.2 Actions prises	34
VII.2.3 Défis et contraintes	35
VII.2.4 Perspectives	35
VIII. MIGRATIONS INTERNATIONALES	37
<i>VIII.1 Situation et tendances</i>	37
<i>VIII.2 Actions prises</i>	37
<i>VIII.3 Défis et contraintes</i>	39
<i>VIII.4 Perspectives</i>	39
IX. SITUATION DE CRISE ET PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE	40
<i>IX.1 Situation et tendance</i>	40
IX.1.1 Au plan interne	40
IX.1.2 Au plan externe	41
<i>IX.2 Actions prises</i>	41
<i>IX.3 Défis et Contraintes</i>	43
X. MOBILISATION DES RESSOURCES, PARTENARIAT ET COORDINATION.	45
<i>X.1 Mobilisation des ressources</i>	45
X.1.1 Situation et tendances	45
X.1.2 Défis et contraintes	47
<i>X.2 Partenariat et coordination</i>	47
XI. CONTROLE ET MECANISME D'EVALUATION	49
<i>XI.1 Rappel de l'objectif de la CIPD du Caire</i>	49
<i>XI.2 Mécanismes de coordination</i>	49
<i>XI.3 Actions prises</i>	50
<i>XI.4 Défis et contraintes</i>	51
<i>XI.5 Perspectives</i>	52
XII. RECOMMANDATIONS	53
CONCLUSION	54
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	56

AVANT - PROPOS

Le 15^{ème} anniversaire de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD+15) offre une fois de plus l'occasion à notre pays d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'Action du Caire sur la population et le développement adopté par la communauté internationale en septembre 1994.

Le Burkina Faso ayant adopté le Programme d'Action a fait siens les objectifs et les recommandations qui y figurent. Le Gouvernement et la Société Civile ont intégré les questions de population dans les politiques et programmes de développement.

Le présent rapport, qui est le résultat d'un long processus de concertation multisectorielle au niveau national, fait le point sur la situation, les tendances des indicateurs en matière de santé de la reproduction, les mesures prises et les actions engagées au Burkina Faso pour atteindre les objectifs de la CIPD et des OMD. Il recense les difficultés et contraintes dans la mise en œuvre du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD) pour la période 1994-2009 et énonce enfin des perspectives pour une meilleure prise en compte de la problématique population et développement dans les cinq ans à venir.

C'est le lieu de renouveler la reconnaissance du Gouvernement au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), pour sa contribution technique et financière à la mise en œuvre des programmes et politiques de développement, en particulier ceux de la santé de la reproduction et de population développement.

Puisse ce rapport apporter la modeste contribution du Burkina Faso à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des Objectifs du Millénaire pour le Développement sur le continent africain.

La Ministre Déléguée chargée du Budget auprès du
Ministre de l'Economie et des Finances

Marie Thérèse DRABO/KEITA

EQUIPE DE REDACTION

Le rapport a été rédigé par une équipe du Secrétariat Permanent du Conseil National de Population (SP/CONAPO) dirigée par Madame Wato Delphine BARRY, Secrétaire Permanent du CONAPO. L'équipe est composée des agents ci-après :

BAMBARA Gustave

BAYI Sylvie

SAWADOGO Hamadé

SAWADOGO R. S. Ousmane Jean

SAWADOGO Simandé

SONDO Christine

ZABRE S. Pascal

SIGLES ET ABREVIATIONS

AN :	Assemblée nationale
ARV :	Anti-rétroviraux
BACB :	Banque agricole et commerciale du Burkina
BF:	Burkina Faso
BIB :	Banque internationale de Burkina
C I:	Côte d'Ivoire
CDT :	Centre de diagnostic et de traitement de la tuberculose
CDV :	Centre de dépistage volontaire
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGAB :	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires.
CHN :	Centre hospitalier national
CIEFFA :	Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique
CIFE :	Circuit intégré des financements extérieurs
CIPD :	Conférence internationale sur la population et le développement
CIR:	Circuit intégré des recettes
CM :	Centre médical
CMA :	Centre médical avec antenne chirurgicale
CMLS :	Comité ministériel de lutte contre le VIH/SIDA et les IST
CNLAT :	Centre national de lutte antituberculeuse
CNR :	Conseil national de la révolution
CONAREF :	Commission nationale pour les réfugiés
CONASUR :	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
CPLS :	Comité provincial de lutte contre le VIH/SIDA et les IST
CPN:	Consultation prénatale
CREDO:	Christian relief and development Organization
CRLS :	Conseil régional de lutte contre le VIH/SIDA et les IST
CRRBF :	Communauté des réfugiés résidents au Burkina Faso
CSLS :	Cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA
CSPS :	Centre de santé et de promotion sociale
DGD:	Direction générale des douanes
DGEP :	Direction générale de l'économie et de la planification
DGI :	Direction générale des impôts
FAO :	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA :	Franc de la communauté financière africaine
HCR :	Haut commissariat aux réfugiés
IMAD :	Initiative multilatérale d'allègement de la dette
ISF :	Indice synthétique de fécondité
IST :	Infection sexuellement transmissible
MASSN :	Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale
MEF :	Ministère de l'économie et des finances
MPF :	Ministère de la promotion de la femme
MST :	Maladie sexuellement transmissible
OBC :	Organisation à base communautaire

OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONEA :	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG :	Organisation non gouvernementale
OUA :	Organisation de l'unité africaine
PADS :	Programme d'appui au développement sanitaire
PAN/LCD :	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PANE :	Plan national pour l'environnement
PAP (CSLP) :	Programme d'action prioritaire ;
PAP(PNP) :	Programme d'action en matière de population ;
PAS :	Programme d'ajustement structurel
PAMS :	Simulateur macroéconomique et d'analyse de la pauvreté
PAST :	Plan d'actions sectoriel triennal
PDDED :	Programme décennal de développement de l'éducation de base
PF :	Planification familiale
PIB :	Produit intérieur brut
PIP :	Programme d'investissement public
PM :	Premier ministre
PNDS :	Plan national de développement sanitaire
PNM :	Plan national multisectoriel
PNP :	Politique nationale de population
PNSFMR:	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PNT :	Programme national de lutte contre la tuberculose
PPTE :	Pays pauvres très endettés
PRGB :	Plan d'actions pour le renforcement de la gestion budgétaire
PROMACO :	Programme de marketing social et de communication pour la santé
PSAO:	Plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou
PVVIH :	Personne vivant avec le VIH/SIDA
RGPH :	Recensement général de la population et de l'habitat
SIDA :	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNAT:	Schéma national d'aménagement du territoire
SND :	Stratégie nationale pour le développement
SP/CNLPE :	Secrétariat permanent du comité national de lutte contre la pratique de l'excision
SP/CNLS-IST:	Secrétariat permanent du conseil national de lutte contre le SIDA et les IST
SPAT:	Schéma provincial d'aménagement du territoire
SR :	Santé de la reproduction
SRAT:	Schéma régional d'aménagement du territoire
SRFP :	Stratégie de renforcement des finances publiques
SYDONIA :	Système douanier harmonisé
TPM+ :	Tuberculose pulmonaire à microscopie positive
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA :	Union économique et monétaire ouest africain
UNFPA :	Fonds des Nations-Unies pour la population
VIH :	Virus de l'immunodéficience humaine

INTRODUCTION GENERALE

Depuis l'adoption en 1994 du Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (PA/CIPD), d'importants acquis ont été enregistrés par le Burkina Faso.

Malgré un environnement sous régional et international difficile, le pays a engagé depuis 2004 des réformes économiques, administratives, politiques, mettant l'Homme au cœur du processus de développement. Ainsi, le gouvernement a élaboré des politiques et adopté des stratégies de développement en intégrant les questions de population dans toutes leurs dimensions.

Avec ces politiques et stratégies, le Burkina Faso s'inscrit dans une dynamique de renforcement des efforts de lutte contre la pauvreté, de l'atteinte des objectifs de la CIPD et des OMD, dans une synergie d'action avec les PTF et la société civile.

Le présent rapport retrace les efforts réalisés depuis le rapport de la CIPD+10 et les contraintes dans la mise en œuvre du PA/CIPD par le Burkina Faso. Il est structuré autour de douze (12) chapitres et élaboré conformément aux canevas et directives donnés par la commission économique pour l'Afrique (CEA) :

- I. Fond (y compris le profil social, culturel, démographique et économique) ;
- II. Pauvreté, population et développement durable ;
- III. Droits en matière de reproduction et santé procréatrice ;
- IV. Egalité du genre, équité et autonomisation des femmes ;
- V. Autonomisation des jeunes et santé sexuelle et procréatrice chez les adolescents ;
- VI. VIH/SIDA, paludisme, tuberculose et autres maladies transmissibles ;
- VII. Répartition de la population, urbanisation et migration interne ;
- VIII. Migration internationale ;
- IX. Situation de crise et préparation aux situations d'urgence ;
- X. Mobilisation des ressources, partenariats et coordination ;
- XI. Contrôle et mécanisme d'évaluation ;
- XII. Recommandations.

I. PROFIL SOCIAL, CULTUREL, DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DU BURKINA FASO

I.1 Aspects physiques

Le Burkina Faso est un pays continental situé dans la boucle du Niger au cœur de l'Afrique occidentale. Il couvre une superficie de 274 000 km². Pays sahélien, le Burkina Faso a un climat tropical de type soudanien sec marqué par une pluviométrie dont la moyenne varie entre 300 mm au Nord et 1 200 mm au Sud, mal répartie à l'échelle nationale.

I.2 Organisation politico-administrative

Le Burkina Faso, après une longue période d'instabilité politique marquée par une alternance entre Etat de droit et Etat d'exception (1960-1991), s'est engagé résolument dans un régime démocratique depuis 1991. Ainsi, des élections présidentielles et législatives sont régulièrement organisées depuis 1992. Le pays s'est engagé dans un processus de décentralisation. Le territoire est organisé en collectivités territoriales et en circonscriptions administratives : 13 régions, 45 provinces, 350 départements, 351 communes et 8225 villages.

I.3 Aspects démographiques

Estimée à 4 349 600 habitants en 1960, la population burkinabè est passée respectivement à 5 638 203 en 1975, 7 964 705 en 1985, 10 312 609 en 1996 et à 14 017 262 d'habitants selon le Recensement Général de la Population de 2006 (RGPH-2006). Cette dynamique démographique est propulsée par une quasi stabilité de la fécondité à un niveau élevé entre 1960 et 2006. L'accroissement démographique intercensitaire, d'abord en baisse de 2,7% à 2,4% par an entre 1975-1985, a augmenté entre 1996-2006, passant de 2,4% à 3,1% par an.

La densité moyenne au km² est de 51,8 habitants en 2006 avec des disparités régionales. Le taux brut de natalité, quoiqu'en baisse entre 1985 et 2003, a retrouvé le niveau atteint il y a 34 ans (1975), soit de 46‰. Au cours de la même période, l'indice synthétique de fécondité (ISF) a suivi la même tendance à la baisse, mais est resté stable entre 2003 et 2006, soit de 6,2 enfants par femme. Ce niveau de fécondité est très élevé au regard de la moyenne africaine qui se nivelle à 5,1 enfants par femme. Cette forte fécondité peut s'expliquer par l'environnement nataliste : les us et coutumes, la représentation sociale de l'enfant comme garant de l'assurance vieillesse, la faible utilisation des méthodes contraceptives et le faible niveau de scolarisation des femmes.

L'âge moyen au premier mariage est passé de 27,2 ans en 1975 à 26,9 ans en 2006 pour les hommes contre respectivement 17,1 ans et 19,6 ans pour les filles. En 1985, il était de 26,9 ans pour les hommes et de 18 ans pour les femmes alors qu'en 1996, il était de 26,7 ans pour les hommes contre 18,7 ans pour les femmes. On constate que l'âge moyen au premier mariage connaît une légère augmentation pour le sexe féminin.

Des générations les plus anciennes aux plus récentes, on ne constate aucune modification de cet âge d'entrée en première union : l'âge médian étant pratiquement le même quelle que soit la génération.

1.4 Situation socio-économique

Depuis les années 1960, le Burkina Faso a connu des réformes dans le domaine économique dont un « auto-ajustement » qui lui avait valu l'image de pays exemplaire en matière de gestion de finances publiques (J.F.KOBIANE, 2002). Cet auto-ajustement était rendu nécessaire par les dérapages financiers des premières années d'indépendance qui avaient amené le gouvernement militaire du lieutenant-colonel S. LAMIZANA à entreprendre entre 1966 et 1974, une politique économique de redressement des finances. Elle a consisté en une réduction des dépenses publiques (réduction des effectifs de la fonction publique, diminution des indemnités de 50 à 75%, suppression de la gratuité du logement, institution d'un contrôle budgétaire, etc.) et diverses mesures d'amélioration des recettes (ZAGRE, 1994 cité par J.F.KOBIANE). Cependant, après 1976, cette santé financière fut minée suite à un relâchement de la discipline financière et une instabilité politique. Il s'ensuit une nouvelle détérioration des finances publiques dont le déficit atteignit 24,5 milliards de FCFA en 1984 (ibid.). Cette détérioration s'amenuisa avec les réformes (touchant l'ensemble de la vie économique) du Conseil National de la Révolution (CNR) qui porta à 2,1 millions de tonnes la production des cultures vivrières grâce à la conquête de nouvelles terres agricoles accompagnée du principe de base « *produire et consommer burkinabé* ».

Néanmoins, à l'instar de nombreux autres pays africains, le pays a évolué depuis lors dans un environnement économique difficile caractérisé par la globalisation de l'économie et la baisse des flux des capitaux en direction des pays en développement. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a progressé comme suit :

- 4,5 % entre 1984 et 1987, contre un taux d'accroissement de la population de 2,64 % et cela a entraîné une amélioration du PIB par tête de 1,86 % ;
- 2% entre 1988 et 1994 ;
- 5,5 % entre 1995 et 2000 ;

L'avènement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991 a entraîné une amélioration de la situation macroéconomique dont l'offre scolaire, mais certaines mesures eurent des effets néfastes sur les conditions de vie des populations : licenciement de travailleurs dans les sociétés d'Etat restructurées et limitation des recrutements dans la fonction publique aux seuls secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé et les finances. Tout cela fut exacerbé par la flambée des prix dans presque tous les domaines pendant que les revenus des ménages restaient stables, avec la dévaluation du FCFA en Janvier 1994. En conséquence, on a assisté à une baisse du niveau de vie des ménages : diverses enquêtes (EDS, EBCVM) montrent que la population vivant en dessous du seuil de pauvreté au Burkina a augmenté. Elle est passée de 44,5% en 1994 (seuil de pauvreté = 41 099 F CFA par adulte et par an (EDS III)) à 45,5% en 1998 et à 46,4% en 2003 (seuil de pauvreté estimé à 82 672 FCFA). Cette pauvreté est un phénomène essentiellement rural avec plus de la moitié de la population rurale (52,3%) contre 19,9% en milieu urbain même si, pour ce dernier, l'incidence de la pauvreté avance à grand pas (de 10,4% en 1994 à 19,9% en 2003).

Toutefois, les estimations du PAMS (simulateur macroéconomique et d'analyse de la pauvreté) montrent que la pauvreté a connu une légère baisse au cours de la période 2003-2007 aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Selon ces résultats elle serait de 42,6 % en 2007, avec 16,6 % en milieu urbain et 49,1 % en milieu rural. Cette évolution à la baisse témoigne des efforts consentis par le pays au vu des recommandations de la CIPD, notamment dans les programmes tels, la lutte contre la pauvreté, l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement des dernières années. Nonobstant ces légers progrès, le pays fait face à un défi majeur de lutte contre la pauvreté, en occurrence l'accès difficile aux services sociaux de base, le chômage, l'analphabétisme, l'habitat précaire, le statut peu avantageux de la femme et la malnutrition.

En considérant les variables du développement, on note que le Burkina Faso se caractérise par des niveaux insatisfaisants, principalement dans le domaine sanitaire, éducatif et de l'emploi :

- ✓ **domaine sanitaire** : la situation sanitaire est caractérisée par une morbidité et une mortalité générale élevée dues à la fréquence des endémies, des épidémies meurtrières, des maladies hydriques et l'augmentation des porteurs asymptomatiques et des cas de SIDA ; on note par ailleurs l'insuffisance et la faible performance des formations sanitaires, l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel médical. Le Burkina Faso comptait en 2006, 3 CHN, 9 CHR, 42 CMA, 26 CM, 1211 CSPS, 178 dispensaires et 18 maternités isolées qui doivent être normalisées en CSPS, soit un total de 1487 infrastructures¹. D'une manière générale, la couverture en infrastructures sanitaires se caractérise par son insuffisance et une inégalité dans la répartition des formations sanitaires selon les régions par rapport aux normes définies. En 2007, les ratios population par personnel de santé étaient de 32 496 habitants pour un médecin, 6129 habitants pour un infirmier et de 23 726 femmes en âge de procréer pour une sage femme ou maïeuticien d'Etat. Or les normes de l'OMS préconisent 10 000 habitants par médecin, 5000 habitants par infirmier et 5000 femmes par sage femme.
- ✓ **domaine éducatif** : le taux brut de scolarisation est passé de 20,9% en 1984/85 à 72,6% en 2008/2009, mais ce niveau de scolarisation demeure l'un des plus faibles dans la sous-région ouest-africaine. Aussi, beaucoup d'efforts restent à fournir pour atteindre l'Education Pour Tous (EPT) visée par les OMD à l'horizon 2015. L'enseignement secondaire et supérieur ont connu la même tendance d'évolution positive mais restent de plus en plus l'apanage de quelques privilégiés, surtout en ce qui concerne le supérieur. A tous les niveaux de l'enseignement, on note une disparité au désavantage du sexe féminin.
- ✓ **domaine de l'emploi** : la croissance démographique rapide de l'ordre de **3,1%** par an sur la période (1996-2006), a une incidence certaine sur la demande d'emploi au BurkinaFaso .En effet, on constate un accroissement de la demande d'emploi tant en milieu rural qu'en milieu urbain, face à une offre quasi insuffisante. La population burkinabè est essentiellement jeune ; la tranche (15ans -35ans) est

¹ Annuaire statistique DEP/santé, 2007

assez représentative d'où la forte demande d'emploi. Sur la période 1999-2002, l'estimation du taux de couverture des demandes d'emplois par les offres fait ressortir un taux moyen de **15,33%** sur la base des demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE et des offres d'emplois qui y ont été traitées. En 2008, **9686** demandeurs d'emplois ont été inscrits à l'ANPE contre **748** offres d'emplois enregistrées, soit un taux de couverture d'environ **7,72%**.

Au-delà de l'intermédiation faite par l'ANPE qui, malgré les énormes efforts fournis, n'arrive pas à maîtriser l'ensemble des offres et des demandes d'emplois. Il y'a également la Fonction publique qui absorbe une importante part de la demande d'emploi. Sur la période 1999-2002, **14 492** demandèrent ont été recrutés sur **717 380** candidats, soit un taux d'absorption d'environ 2%.

Sur la période 2004-2008, les différents fonds d'appui à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois ont créé au total 14 873 emplois à travers 7676 promoteurs financés.

1.5 Aspects socioculturels

Au Burkina Faso, on dénombre une soixantaine d'ethnies parlant presque autant de langues, et trois grands groupes religieux à savoir les animistes (25,9%), les chrétiens (catholiques 17,6 % - protestants 3,1 %) et les musulmans (52,4%). Au titre des ethnies, les principales sont les suivantes : les Mossi (48 %), les Peulh (10,4 %), les Lobi (7 %), les Bobo (6,8 %), les Mandé (6,7 %), les Sénoufo (5,3 %), les Gourounsis (5,1 %), les Gourmantché (4,8%), les Touareg (3,3 %) et les autres ethnies représentent 2,6 % de la population (Zoundi, 2006). Ces différents groupes partagent un fond démographique et culturel commun mais diffèrent en ce qui concerne leur culture et leur organisation socioéconomique et politique.

II. PAUVRETE, POPULATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

II.1 Pauvreté et développement durable

II.1.1 Situation et tendances

Depuis 2004, l'économie du Burkina a enregistré des progrès encourageants par rapport à la décennie précédente. Le taux de croissance du PIB est en moyenne de 5,3% sur la période 2004-2008 contre un taux de croissance démographique de 3,1% sur la période 1996-2006. Cette croissance économique laisse apparaître des variations selon les années : 4,6% de croissance du PIB en 2004, 7,1% en 2005, 5,5% en 2006, 4% en 2007 et 5,3% en 2008 avec une maîtrise de l'inflation en dessous de la norme de convergence de l'UEMOA (3%).

Ces différentes variations du taux de croissance du PIB témoignent de l'instabilité et de la fragilité de l'économie du pays qui est toujours tributaire des aléas climatiques et des chocs extérieurs. Les progrès accomplis sont certes encourageants mais ne sont pas assez robustes pour atteindre le rapport de trois (03) points entre le taux de croissance économique et celui de la croissance démographique, condition nécessaire pour impulser une amélioration sensible des revenus et réduire de manière significative l'incidence de la pauvreté.

Cette dépendance de l'économie du pays ne facilite pas une planification rigoureuse pour atteindre les objectifs fixés de promouvoir une croissance soutenue pour un développement durable. Or, une croissance soutenue est indispensable pour accroître le revenu général, augmenter le pouvoir d'achat des populations et lutter contre la pauvreté. Selon les estimations de la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP) à partir du PAMS (simulateur macroéconomique et d'analyse de pauvreté), la pauvreté a connu une légère baisse au cours de la période 2003-2008. En effet, l'incidence de pauvreté qui était de 46,4% en 2003 avec un seuil de 82 672F Cfa, a amorcé une baisse à partir de 2004. Les dernières estimations montrent que l'incidence de pauvreté est passée de 46,4% en 2003 à 43,1% en 2008 soit une réduction de 3,3 points. En milieu rural, elle est passée de 52,3% à 49,2% soit une baisse de 3,1 points. Par contre, la situation s'est détériorée en ville où l'incidence est passée de 19,9% en 2003 à 20,3% en 2008, soit une hausse de 0,4 point. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont subi la même tendance à la baisse. Elles sont passées respectivement de 15,6% et 7,1% en 2003 à 14,2% et 6,3% en 2008.

Ces résultats laissent apparaître que la croissance économique réalisée au cours de cette période est davantage pro-pauvre. Les efforts macroéconomiques se sont traduits par une amélioration du PIB par habitant qui est passé de 239,3 \$US en 2000 à 323,0 \$US en 2007. Le milieu rural, en dépit des opportunités qu'il renferme et sa contribution à la création des richesses, demeure encore le siège de la pauvreté et de la misère.

Cette situation de pauvreté qui touche presque la moitié de la population explique la faiblesse du développement humain. L'indicateur du développement humain (IDH) a progressé faiblement passant de 0,342 en 2004 à 0,372 en 2008, soit un accroissement de moins de 1% an. Malgré ces gains, le pays est régulièrement classé parmi les derniers pays : en 2008, le pays était classé 173^{ème} sur 179 pays.

II.1.2 Actions prises

Les résultats susmentionnés sont atteints grâce à des actions diverses et multiformes :

la révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2003 et son opérationnalisation à travers le Programme d'action prioritaire (PAP): les ressources mobilisées et investies dans les trois axes 1, 2 et 3 du CSLP sont largement au dessus de la moyenne sur la période 2004-2008. La consolidation de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la réduction des coûts des facteurs de production ont favorisé la réduction de l'incidence de la pauvreté.

- **des grands investissements dans les secteurs prioritaires :** les secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, l'habitat et la protection sociale ont bénéficié d'une attention particulière au cours des dernières années.
- **des efforts réalisés dans l'offre éducative** ont permis d'accroître le nombre de salles de classes et de personnels enseignants. 15,5% du budget de l'Etat est alloué chaque année à l'éducation sur la période 2000-2008 sans oublier la dynamique du secteur privé dans ce domaine. Cela a permis de porter le TBS à 67% en 2006/2007 avec une variation moyenne de 8,9% sur la période 2004-2008.
- **l'amélioration considérable sur le plan de la qualité de prestation de service et d'infrastructures sanitaires :** 1366 formations sanitaires en 2005 contre 1072 en 2000 ce qui a permis de réduire le rayon moyen d'action de 9,40 km en 2000 à 7,69km en 2007.
- **l'adoption du document de politique et stratégie nationale d'assainissement (PSNA) en juillet 2007 :** l'opérationnalisation de la stratégie des eaux usées et excréta a nécessité la création de la direction de l'assainissement chargée de l'opérationnaliser.

Plusieurs autres investissements ont été réalisés notamment :

les mesures de soutien à la production: plusieurs investissements ont permis d'accroître la production agricole et industrielle : la construction des barrages et l'aménagement des plaines irriguées ; le projet de l'électrification rurale ; l'adoption de la loi sur la sécurisation foncière ; etc. Sur la période 2004-2008, le revenu réel par tête des agriculteurs vivriers qui sont les plus vulnérables, a ainsi augmenté de 4,7% en moyenne par an. Quant aux agriculteurs de rente, leur revenu par tête a certes augmenté de 3,1% mais cette tendance risque d'être contrariée avec la détérioration des termes de l'échange dans la filière coton, du fait de la subvention accordée aux producteurs par certains pays riches.

- **l'amélioration du climat des affaires :** le Burkina Faso a procédé à une amélioration du climat des affaires et d'une réforme judiciaire pour renforcer l'application du droit commercial et du système d'arbitrage (révision du code minier, du code des investissements, centre de guichet unique, la libéralisation effective du commerce, privatisation des entreprises d'Etat, etc.). Grâce à ces réformes, le Burkina Faso a amélioré son classement dans le rapport Doing Business paru en 2006. Pour l'indicateur composite « facilité de faire des affaires », sa position est passée du 171^{ème} rang mondial en 2005 à la 163^{ème} en 2006, soit une progression de 8 places. Concernant l'indicateur

« création d'entreprise », le classement du pays s'est amélioré de la 154^{ème} à la 131^{ème} position, soit un gain de 23 positions. Le Gouvernement a poursuivi également ses efforts d'encouragement du secteur privé à la création de richesses en réduisant la taxation des entreprises. Toutes ces mesures ont permis de créer des emplois et distribuer des revenus.

II.1.3 Défis et contraintes

Au cours des cinq (05) dernières années, en dépit des efforts consentis par le gouvernement et la communauté internationale pour le financement des politiques et programmes, les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté ont été contrariés. Cette situation s'explique d'une part par la soumission de l'économie nationale aux aléas naturels et, d'autre part, du fait des chocs extérieurs surtout des crises sociopolitiques dans la sous région. En outre le rythme de croissance démographique (3,1%) et la structure de la population (la moitié de la population a moins de 16 ans) sont des défis majeurs pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

Le principal défi que le Burkina Faso devra surmonter au cours des prochaines années est la réduction de l'état massif de la pauvreté des populations et de leur vulnérabilité face aux différentes crises au moyen de politiques vigoureuses et de mesures efficaces. A cet effet, la préoccupation du Gouvernement telle qu'exprimée dans le CSLP est de centrer désormais la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine.

Cette situation recommande la recherche d'un meilleur impact des politiques publiques sur les conditions de vie des plus défavorisés, la nécessité d'accroître leur pouvoir d'achat et un meilleur cadre d'épanouissement social. Cela implique l'adoption d'un nouveau paradigme en terme de qualité de la croissance économique : (i) de renforcer le potentiel humain, (ii) de développer les infrastructures de développement économique, (iii) de maîtriser la croissance démographique, (iv) d'améliorer la bonne gouvernance.

II.2 Environnement

II.2.1 Situation et tendances

Le Burkina Faso dispose de potentialités naturelles relativement importantes : 9 millions d'ha de terre à vocation agricole dont seulement 39% sont actuellement exploitées, 15,42 millions de formations naturelles dont 75% constitue le domaine non classé et 25% de domaine classé (390 000 ha de parcs nationaux, 2 545 500 ha de réserve de faune et 880 000 ha de forêts classées), des ressources hydrauliques et halieutiques, etc. Ce capital naturel constitue ainsi un axe important pour une croissance à long terme et l'amélioration du cadre de vie.

Il faut noter que la proportion des zones couvertes en formations naturelles régresse sous l'action conjuguée des activités anthropiques et des facteurs climatiques. Les estimations montrent qu'environ 105 000 ha de superficies sont perdus chaque année, soit 0,38% de la superficie totale du pays et 1,71% des surfaces couvertes de végétation. On constate également la raréfaction et la disparition de certaines espèces animales et végétales.

II.2.2 Actions prises

Pour faire face à ces défis environnementaux, le Burkina Faso, tirant les leçons des décennies antérieures ainsi que du contexte de mutation au plan national et international, a adopté et mis en œuvre plusieurs plans et entrepris plusieurs actions.

- **Le plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD)** matérialisé à travers les trois (03) luttes : lutte contre les feux de brousse, lutte contre la coupe abusive du bois et lutte contre la divagation des animaux.
- **Le plan d'action national pour l'environnement (PANE)** devenu l'agenda 21 du Burkina Faso après intégration des principes énoncés dans la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable et adopté en 2006 ; le Groupe d'experts nationaux du Comité Interministériel pour la mise en œuvre des Actions de la Convention sur les changements climatiques (CIMAC).
- **La finalisation du programme d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA).**
- **La relecture des textes d'application des codes forestiers et de l'environnement en 2007** s'est poursuivie de même que l'élaboration de nouveaux textes pour la mise en œuvre de la décentralisation dans le secteur forestier. Le décret portant création et gestion des zones villageoises de chasse (ZOVIC) a été également adopté.
- **La réalisation d'une campagne d'échantillonnage de novembre 2006 à Juillet 2007** qui a permis d'obtenir une cartographie de la pollution de l'air dans la ville de Ouagadougou, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de lutte contre la pollution de l'air dans la ville de Ouagadougou. Les résultats de cette campagne ont servi à **l'élaboration d'un plan d'action sur les carburants, les lubrifiants et la voirie**, assorti d'un plan d'investissement de mise en œuvre.
- **Le plan d'action pour l'élimination des POPs** : Adoption le 03 octobre 2007 en Conseil des Ministres, en matière d'élimination des polluants organiques persistants (POPs).
- **L'adoption d'une politique nationale en matière d'environnement (PNE)** et la validation du plan d'environnement pour le développement durable (PEDD).
- **L'adoption du décret n° 2006-232/PRES/PM/MECV/MFB/MJ/MATD du 30 Mai 2006** portant définition de procédures et de barèmes des transactions applicables aux infractions au code de l'environnement au Burkina Faso.
- **L'adoption du décret n°2006-347/PRES/PM/MECV/MCPEA/MATD/ MCE/MFB du 17 juillet 2006** portant classement des établissements dangereux insalubres et incommodes installés au Burkina Faso.

- **L'adoption du décret N° 2006-222/PRES/PM//MFB/MECV/MATD/ MCPEA/MS du 19 Mai 2006** portant conditions de perception et fixation des taux de la taxe unique et de la redevance annuelle perçues sur les établissements classés.
- **L'adoption de la loi n° 005-2006/AN du 17 mars 2006, portant régime de sécurité en matière de biotechnologie** au Burkina Faso.
- **l'adoption de l'arrêté portant création du comité technique sur les évaluations environnementales (COTEVE)** et démarrage des activités du comité ;
- **La mise en service de deux centres d'enfouissement technique de déchets** à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.
- **La lutte contre le péril plastique à travers la confection d'enclos de stockage des déchets** dans les arrondissements de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou et dans les chefs lieux de régions.
- **Le démarrage de la campagne d'échantillonnage et d'analyse de l'air** dans la ville de Ouagadougou, dans le cadre du projet « initiative sur la qualité de l'air en Afrique subsaharienne ».
- **La formation des agents des services forestiers régionaux** pour les familiariser avec les thématiques de l'environnement qualitatif.
- **L'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des substances réduisant la couche d'ozone.**
- **La promotion de l'éco citoyenneté à travers des activités d'information, d'éducation et de communication** auprès des populations et dans les écoles et la réalisation et la diffusion de spots et de messages dans les médias.
- **L'élaboration de 8 guides techniques d'évaluation environnementale** et la définition de lignes directrices pour l'élaboration de politiques de sauvegarde environnementale pour le Burkina Faso.
- **L'examen de dossiers d'études d'impact sur l'environnement** des projets et programmes et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).
- **L'éducation des pollutions par les substances chimiques appauvrissant la couche d'ozone** (SAO), les polluants organiques persistants (POPs), les produits chimiques dangereux, les huiles usées, les eaux usées et les déchets plastiques.
- **L'inspection environnementale des établissements dangereux, insalubres et incommodes (EDII)** pour la promotion de l'application de la réglementation et la réduction de la pollution des industriels et autres opérateurs économiques.

- **Les campagnes de sensibilisation et de formation des populations dans le domaine de l'assainissement et du cadre de vie** ont été réalisées notamment à travers des spots radio et télé et des activités de collecte d'ordures.
- **Les actions de reboisement et de lutte contre la pollution industrielle** menées notamment sur les sites aurifères de Bagassi (Balé), Dano V3 (Ioba), Fandiora III (Comoé).

La stratégie de communication sur le concept d'écocitoyenneté a permis d'enregistrer des résultats favorables sur les changements de comportement, notamment des ménages et des jeunes, pour la gestion des déchets et l'amélioration de l'hygiène en milieu urbain et dans les écoles et services.

II.2.3 Défis et contraintes

En dépit de toutes ces activités, l'évolution de l'environnement national est marquée par une dégradation continue de l'écosystème dans un contexte de réchauffement climatique généralisé. Les contraintes sont liées essentiellement à la pression démographique, la pratique des cultures extensives, l'utilisation des produits chimiques, l'urbanisation accélérée et la pollution.

Les actions futures devront se fonder sur la recherche d'un équilibre entre population et ressources naturelles, en mettant l'accent sur la lutte contre la désertification, l'amélioration des cadres de vie des populations urbaines et rurales, la poursuite et le renforcement des sensibilisations et de l'éducation à l'écocitoyenneté.

III. DROITS EN MATIERE DE REPRODUCTION ET SANTE PROCREATRICE

III.1 Situation et tendances

Au Burkina Faso, la santé de la reproduction se caractérise par les données suivantes :

- **Une baisse du rapport de mortalité maternelle** dans la population générale : le rapport de mortalité maternelle passe de 484 pour 100 000 naissances vivantes en 2003 à 307,3 pour 100 000 naissances vivantes selon le RGPH 2006.
- **Un accroissement du taux de prévalence contraceptive** : elle est passée de 12,6% en 2001 à 26% en 2006 puis à 27,63% en 2008.
- **Une amélioration du taux de couverture prénatale**: selon le DEP de la santé, 19% des femmes enceintes se sont présentées au premier trimestre de leur grossesse à un centre de santé pour le suivi de leur grossesse au cours de l'année 2006. En 2003, cette proportion se situait à 16,3% , à 18,2% en 2005 et à 23,02% en 2008.
- **Une augmentation du pourcentage des accouchements assistés** : la proportion d'accouchements assistés dans les districts sanitaires est passée de 36,1% en 2001 à 43% en 2006 puis à 65,19% en 2008 (DEP santé).
- **Une augmentation sensible des infrastructures sanitaires** : le nombre d'infrastructures de santé est passé de 1 344 en 2003 à 1487 en 2007.
- **Une baisse du rayon d'action théorique (kilomètre) aux formations sanitaires** : le rayon moyen d'accès à une formation sanitaire est passé de 8,68 km en 2003 à 7,69 km en 2007.
- **Un élargissement de la couverture vaccinale** : le taux de couverture vaccinale pour :
 - DTCP3 : 55,9% en 2000 – 106,9% en 2008 ;
 - rougeole-VAR : 57,7% en 2000 – 100,7% en 2008 ;
 - VAA : 54,9% en 2000 - 100,7% en 2008 ;
 - BCG : 86,5% en 1990 – 106,9% n 2008.
- **Une légère baisse de la prévalence de l'excision chez les fillettes de 0 à 10 ans** : elle est passée de 36% en 1996 à 20% en 2003 (EDSIII) au niveau national.

III.2 Actions prises

Dans le domaine de la santé de la reproduction, les programmes et mesures suivants ont été mis en œuvre.

- **Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté adopté en 2000, révisé en 2003** dans lequel des volets de SR sont inscrits en termes d'amélioration de l'offre de service.
- **Le programme d'appui au développement sanitaire (PADS) adopté en 2005** pour une période de 4 ans (2005-2008) par le ministère de la santé. Il fait suite au Projet d'appui aux districts sanitaires et aux directions régionales de la santé.
- **L'adoption et la mise en œuvre du plan stratégique pour une maternité à moindre risque 2004-2008** dont l'objectif général était de réduire de 30% la mortalité maternelle et néonatale au Burkina Faso d'ici à 2008.
- **L'adoption et la mise en œuvre du plan d'accélération de réduction de la mortalité maternelle et néonatale** pour la période 2006-2015.
- **L'adoption de la loi n° 049-2005 AN du 22 décembre 2005 portant santé de la reproduction** qui définit les composantes et détermine les droits des citoyens à jouir d'une meilleure santé sexuelle et reproductive dans l'équité.
- **L'adoption et la mise en œuvre du plan stratégique de sécurisation des produits contraceptifs** depuis janvier 2006.
- **L'adoption d'un document de Politique Sanitaire Nationale en 2000** dont l'objectif est d'améliorer l'état de santé des populations. Pour sa mise en œuvre, un plan national de développement sanitaire (PNDS), couvrant la période 2001–2010, a été adopté en juillet 2001. L'évaluation à mi-parcours du PNDS en 2005 a conduit à l'adoption de celui couvrant la période 2006-2010.
- **L'adoption du code pénal en novembre 1996** : dans le chapitre concernant les crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs, il condamne les mutilations génitales féminines en ses articles 380, 381 et 382.
- **La Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant** (plan de couverture 2005-2010).
- **La mise en œuvre depuis 2004 du programme national d'éradication des fistules obstétricales.**
- **La prise en charge intégrale des victimes des séquelles de l'excision par la création d'un mini bloc opératoire.** De 1999 à 2006, 2360 femmes et filles ont bénéficié d'une réparation (SP/CNLPE).
- **L'élaboration du troisième programme national de promotion de l'abandon des mutilations génitales féminines (MGF)** couvrant la période 2008-2012².

² Division Sahel et Afrique occidentale 1, juin 2008

- **La pratique de la consultation prénatale (CPN)** recentrée qui constitue un des volets les plus mis en œuvre au niveau du Paquet Minimum d'activités de l'ensemble des formations sanitaires. Les CPN recentrées insistent sur les soins individualisés axés sur les femmes.
- **La planification familiale qui est reconnue comme un moyen essentiel pour maintenir la santé et le bien-être des femmes et de leur famille.** Elle est assurée par toutes les formations sanitaires du pays grâce au plan stratégique de sécurisation des contraceptifs sur la période 2006-2015.
- **La création de centres médicaux avec antennes chirurgicales :** cela a permis de rapprocher l'offre de soins de qualité des populations et prendre en charge les urgences obstétricales : leur nombre est passé de 31 en 2003, 42 en 2006 et à 44 en 2008 ;
- **La mise en œuvre depuis octobre 2006 d'un système de partage des coûts, de la subvention des accouchements et soins obstétricaux et néonataux d'urgence et la subvention des coûts.**

III.3 Défis et contraintes

Malgré les multiples efforts fournis par l'Etat et ses partenaires (Bailleurs de fonds, ONG et associations) pour résoudre les problèmes liés à la santé sexuelle de la population en général et de la femme en particulier, de nombreuses faiblesses subsistent.

- **La faible capacité du système de santé à lutter contre la mortalité maternelle et néonatale :** de nombreux accouchements ne sont pas assistés par du personnel qualifié du fait d'une insuffisance quantitative mais également du fait de l'inégale répartition du personnel sur le terrain.
- **L'insuffisance liée à la mise en œuvre de la CPN recentrée :** les insuffisances sont entre autres dues à la faible capacité des acteurs au niveau des formations sanitaires à détecter les grossesses à risque. A cela s'ajoute la faible capacité de prise en charge de tous les cas de risques dépistés, soit parce que la patiente refuse la référence, soit parce que la structure de référence n'est pas capable d'offrir des soins de meilleure qualité, ainsi qu'à l'irrégularité des visites de CPN par les femmes.
- **La faible capacité de prise en charge des urgences obstétricales :** au niveau des districts sanitaires, tous les CMA ne sont pas opérationnels dans la prise en charge des urgences obstétricales (sur une prévision de 53, 44 étaient fonctionnelles en 2008).
- **Le faible niveau de pratique de la planification familiale :** bien que le taux de prévalence contraceptive soit en croissance (de 12,6% en 2001 à 26% en 2006)³, celui-ci reste encore très faible. Les principales difficultés de la PF sont liées à la baisse des contributions des partenaires et de l'Etat en matière de promotion de la PF, la faible implication des hommes, la non satisfaction de tous les besoins en planification familiale.

³ Sixième rapport CEDEF du Burkina Faso juin 2008

A cela s'ajoute un facteur d'ordre socioculturel, le non respect du droit de la femme au contrôle de sa sexualité et de sa maternité.

- **L'insuffisance dans la prise en charge des personnes âgées** : bien qu'un programme de santé des personnes âgées soit élaboré, il apparaît que le volet santé sexuelle des personnes âgées n'est pas suffisamment pris en charge par les formations sanitaires, due en partie à l'insuffisance de compétence du personnel soignant en santé des personnes âgées.
- **L'insuffisance de la prise en charge des grossesses pathologiques** : l'insuffisance de la prise en charge concerne également les femmes enceintes avec des pathologies chroniques associées, telles que la drépanocytose, l'hypertension artérielle, le diabète, les cardiopathies, etc.

III.4 Perspectives

Les perspectives en matière de SR consisteront pour l'essentiel à la mise en œuvre de stratégies revues et corrigées et/ou de nouvelles stratégies qui tiennent compte des difficultés rencontrées par les différents acteurs (système sanitaire, population) et pour combler les besoins insuffisamment couverts. Il s'agit:

- **du plan stratégique de sécurisation des produits SR pour la période 2006-2015** : l'objectif principal de ce plan est de garantir la disponibilité de produits contraceptifs pour les femmes, les hommes et les jeunes;
- **du plan d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale au cours de la période 2006-2015** : il s'agira de réduire la mortalité maternelle et néonatale de $\frac{3}{4}$ dans le cadre des OMD ;
- **de l'application du cadre décennal de l'OMS pour la période 2004-2014** : le but est d'accélérer l'action pour « replacer la planification familiale dans les services de santé génésique »;
- **du plan intégré de communication en santé de la reproduction pour la période 2007-2010** : il va servir d'outils de référence pour la planification des actions de communication en matière de promotion de la santé de la reproduction ;
- **du programme de santé des personnes âgées** : sa mise en œuvre devrait permettre de réduire les besoins non couverts en SR de ce public cible.

IV. EGALITE DU GENRE, EQUITE ET AUTONOMISATION DES FEMMES

IV.1 Situation et tendances

La volonté politique du gouvernement de notre pays en matière d'égalité du genre, d'équité et d'autonomisation des femmes s'est consolidée avec l'élaboration et l'exécution de plans et politiques de développement. Cela a permis une augmentation significative du nombre des femmes aux postes de responsabilités administratives et politiques. Ainsi, en 2009, le nombre des femmes au niveau des sphères nominatives et électives est de :

- 07 femmes ministres sur 34, soit 20% ;
- 17 femmes députées sur 111, soit 15,31% ;
- 02 femmes gouverneurs sur 13, soit 15% ;
- 03 femmes présidentes d'institution sur 11, soit 27% ;
- 23 femmes maires sur 351, soit 5% ;
- 6400 femmes conseillères municipales sur 17800, soit 35,80% ;
- 03 femmes hauts commissaires sur 45, soit 11% ;
- 04 femmes ambassadeurs sur 28, soit 14,28% ;
- 01 femme consul sur 5, soit 20%.

Le taux brut de scolarisation (TBS) des filles au primaire a connu une évolution considérable au cours de la période 2001-2007. En effet, le TBS des filles au primaire est passé de 38,2% en 2001 à 61,17% en 2007 et à 67,8% en 2009.

Pour une autonomisation des femmes et l'amélioration de leur contribution au développement économique du pays, des formations ont été organisées à leur égard :

- plus de 1200 femmes formées sur les techniques de production de beurre de karité de bonne qualité ;
- 38 membres d'associations recyclés sur la maintenance et la gestion des équipements d'hydraulique villageoise ;
- 11000 femmes alphabétisées en collaboration avec les partenaires du terrain.
- On note également la poursuite de la mise en place d'institutions de micro finances : Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, Programme linkage, caisses villageoises, Micro Start action des femmes pour le développement dont les femmes représentent la clientèle privilégiée. En 2005, une évaluation de la contribution du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) à la lutte contre la pauvreté a fait ressortir que 542 247 femmes, soit 8% de la population féminine, 16% de la population féminine active et près de 31% des femmes actives pauvres ont bénéficié de financement de la part du fonds. Cela a permis aux femmes d'accroître leur niveau d'entrepreneuriat, leur contribution aux dépenses du ménage (scolarisation notamment des

filles, et soins des enfants), leur capacité de gestion, d'initiatives, de savoir et de savoir faire.

IV.2 Les actions prises

Bien avant la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en 1994, le Burkina Faso disposait de lois visant à promouvoir les droits de la femme. Ainsi, en 1984 notre pays a ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF). Des rapports périodiques sur l'état de mise en œuvre de cette convention sont élaborés régulièrement, dont le sixième en 2008.

Pour promouvoir l'égalité entre les sexes, l'équité et l'autonomisation des femmes, un certain nombre d'actions ont été entreprises :

- **La création du ministère de la promotion de la femme en juin 1997.**
- **La mise en place d'un fonds d'appui au financement des activités rémunératrices des femmes.**
- **La ratification par le Burkina Faso du protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) relatif aux droits de la femme en Afrique, par décret présidentiel n°2006-179/PRES/PM/MAECR/MPF/MFB du 26 juillet 2005 et de son protocole facultatif par décret présidentiel n°2005-408/PRES/PM/MAECR/MPF/MFB du 24 avril 2006.**
- **L'adoption de la politique nationale de la promotion de la femme en septembre 2004.**
- **L'adoption de l'étude sur les violences faites aux femmes (VEF) et l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel de lutte contre les violences à l'égard des femmes.**
- **La création de la Commission nationale du suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso en faveur de la femme en novembre 2008.**
- **L'adoption d'une politique nationale genre en juillet 2009**
- **La mise en place d'un cadre national de concertation genre, intégrant les PTF.**

Sur le plan politique, les femmes sont encore très peu représentées au niveau du Parlement, du Gouvernement et dans la haute administration centrale et communale. Pour cela, des actions ont été entreprises par certaines Organisations Non Gouvernementales et associations et par l'Assemblée Nationale, pour promouvoir la participation de la femme à la vie politique :

- **L'organisation d'un caucus genre au niveau de l'Assemblée Nationale ;**
- **La tenue d'un forum sur la représentation des femmes dans les instances de décision en 2006 dont les recommandations portent sur une amélioration de cette représentativité.**
- **L'adoption de la loi N° 010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quota aux élections législatives et aux élections municipales au Burkina Faso;**

- **Le plaidoyer auprès des responsables politiques pour un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales** dans les 13 régions administratives lors des élections municipales de 2005.

Concernant la petite fille, un certain nombre de mesures ont été prises pour promouvoir et protéger ses droits et éliminer toutes les formes de discrimination à son égard.

- **La ratification du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant**, concernant la vente d'enfant, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, en mars 2006.
- **La prise en charge intégrale des victimes de séquelles de l'excision par la création d'un mini bloc opératoire.** De 1999 à 2006, 2360 femmes et filles ont bénéficié d'une réparation (SP/CNLPE).
- **L'institutionnalisation par décret n° 2001- 258/PRES/PM/MASSN du 6 juin 2001, de la journée du 18 mai** comme Journée nationale de lutte contre la pratique de l'excision.

Une éducation décente et une bonne acquisition des compétences constituent des facteurs essentiels de croissance économique et de développement d'un pays. En matière d'accès à l'éducation, des efforts ont été déployés pour favoriser l'accès des filles à l'école dans le but de réduire le grand écart qui existe entre garçons et filles, entre femmes et hommes. On peut noter essentiellement:

- **la gratuité des frais de scolarité** : la prise en charge par l'Etat de toute élève fille inscrite pour la première année du primaire à partir de l'année scolaire 2003/2004, a permis d'obtenir des résultats jamais égalés dans le système éducatif du Burkina Faso. Selon les données de l'annuaire statistique de l'éducation de 2006, le nombre des petites filles inscrites en 1^{ère} année est passé ainsi de 72 094 en 2001 à 178 695 en 2009, soit un taux de progression moyen annuel de 13,7% ;
- **l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de la petite fille** dans le cadre du Programme décennal pour le développement de l'éducation de base ;
- **la création d'un centre international pour l'éducation des femmes et des filles en Afrique (CIEFFA) à Ouagadougou en 2001**, a contribué au renforcement des acquis et à promouvoir le plaidoyer au plus niveau.

Pour une promotion de l'égalité entre les sexes, le gouvernement a élaboré un plan stratégique genre et développement agricole en mars 2005 : l'objectif global est de contribuer, d'une part à la réduction de la pauvreté en milieu rural (laquelle a surtout un visage féminin et touche de nombreux jeunes obligés d'émigrer) et d'autre part, au développement durable du Burkina Faso dans son ensemble. Ce plan stratégique genre de l'agriculture comprend trois axes :

- ✓ **axe stratégique 1 : Renforcement de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement rural ;**
- ✓ **axe stratégique 2 : Amélioration de l'accès équitable des hommes et des femmes aux ressources productives;**
- ✓ **axe stratégique 3 : Mise en place de mécanismes et outils opérationnels de suivi - évaluation du plan stratégique.**

IV.3 Contraintes

Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir l'égalité du genre, l'équité et l'autonomisation des femmes, on enregistre toujours des insuffisances dans le domaine :

- **l'écart encore existant entre les taux de scolarisation des filles et ceux des garçons ;**
- **la difficulté de maintien des filles à l'école reste toujours une réalité ;**
- **l'analphabétisme, l'absence ou l'insuffisance de formation en technique, gestion et management des unités économiques des femmes :** ces handicaps ne permettent pas aux femmes d'asseoir des systèmes d'organisation minimale nécessaire au fonctionnement efficient des opérations de micro finance;
- **la faiblesse ou l'absence de garantie financière ou matérielle des femmes:** ce qui fait que les femmes rurales sont considérées comme une clientèle à haut risque pour l'octroi de crédit;
- **la méconnaissance par les femmes de leurs droits et surtout l'ignorance de leur droit de recours au recouvrement de ces droits ;**
- **la faible participation des femmes aux instances de décision ;**
- **la clandestinité de la pratique de l'excision** qui met davantage en danger la vie des filles et des femmes.

IV.4 Perspectives

Pour une promotion effective de l'égalité du genre, de l'équité et de l'autonomisation des femmes, un certain nombre d'actions sont envisagées.

- **La prise de mesures pour encourager l'intégration des femmes dans le processus de prise de décision qu'elle soit familiale, communautaire ou nationale, notamment à travers la décentralisation intégrée.**
- **La prise en compte effective du genre dans la stratégie de croissance accélérée.**
- **La mise en place des stratégies efficaces pour lutter contre l'abandon scolaire des filles** qui, à long terme, risque de compromettre les efforts de scolarisation par le renforcement des premières mesures et la création de conditions pour pérenniser le maintien.
- **La prise de mesures pour faciliter l'accès des femmes à la terre** qui reste difficile malgré l'existence des textes adoptés.

V. AUTONOMISATION DES JEUNES ET SANTE SEXUELLE ET PROCREATRICE CHEZ LES ADOLESCENTS

V.1 Santé sexuelle et procréatrice chez les adolescents

V.1.1 Situation et tendances

La santé sexuelle et reproductive des adolescents et adolescentes se caractérise par une sexualité précoce, des grossesses précoces et non désirées (14,4% en milieu urbain et 28,4% en milieu rural), des avortements provoqués⁴, le multi partenariat, la toxicomanie, le tabagisme, les rapports sexuels non protégés (20% chez les garçons et 40% chez les filles) conduisant à une prévalence élevée du VIH/SIDA⁵, et de violences diverses.

V.1.2 Actions prises

En réponse à cette situation, plusieurs politiques et mesures ont été mises en œuvre.

- **La loi n°49-2005 AN portant santé de la reproduction** vise à favoriser entre autres l'accès à la contraception, indépendamment de la situation matrimoniale.
- **La prévention des mariages précoces à travers l'application effective du code des personnes et de la famille**, par le renforcement des activités de sensibilisation et d'assistance aux personnes dans les permanences judiciaires créées à cet effet et révisé en 2009.
- **La politique et les normes des services de santé de la reproduction adoptées en 1999 et révisée en 2009**: son but est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être des populations dans la perspective d'un développement humain durable. Cette politique comprend 4 volets : la santé des hommes, la santé de la femme, la santé de l'enfant et la santé des jeunes et des adolescents.
- **Le projet pilote de promotion de la santé sexuelle et reproductive des adolescentes (PSADO)** exécuté par le Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale pour la période 2004-2005 avec l'appui de l'UNFPA. Il a permis entre autres, le renforcement des capacités des services sociaux et sanitaires, la disponibilité des services à base communautaire, la promotion des droits des adolescentes.
- **Le plan stratégique de santé des jeunes (6-24 ans) pour la période 2004-2008** avec pour objectifs entre autres, de réduire de 30% le nombre de grossesses précoces et non désirées, de 25% le taux des avortements clandestins chez les jeunes, de 25% la prévalence des maladies sociales (alcoolisme, tabagisme, toxicomanie).

⁴ Au CHN- Sourou SANOU, 37 % des décès maternels sont dus à des avortements clandestins et plus de la moitié concernent des adolescentes.

⁵ Le taux de prévalence au SIDA dans la tranche d'âges 15-24 ans est estimé à 2,7% selon l'EDS III.

- **La réalisation d'une étude sur les connaissances, attitudes et pratiques (CAP) de base en santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes (SSRAJ)** dans huit (8) établissements scolaires, suivi d'une stratégie « pair-éducation⁶ » dans treize (13) établissements scolaires et de l'adaptation des services de santé de la reproduction aux besoins des jeunes dans neuf (9) formations sanitaires des régions du pays (Est et Sud-Ouest). Ces expériences sont appelées à se poursuivre.
- **La stratégie pour une maternité à moindre risque (2004-2008)**, vise également à réduire la mortalité maternelle et néonatale.
- **La Politique Nationale de Population (PNP) révisée en 2000**, prend en compte les questions de santé de la reproduction des adolescents. En effet, la PNP s'est fixée comme objectif spécifique majeur, la promotion d'une plus grande utilisation des services de santé de la reproduction en particulier par les femmes, les adolescents et les jeunes, à travers une offre de services de santé de la reproduction intégrés ou spécifiques aux jeunes.

V.1.3 Défis et contraintes

Au Burkina, bien que des efforts aient été faits en faveur de la santé de la reproduction en général et des adolescents en particulier, beaucoup reste à faire notamment en direction des jeunes et adolescents. On peut citer entre autres :

- **l'existence de besoins importants d'informations et de services** : l'accès à l'information, aux conseils et aux services de santé (dépistage et traitement des IST/VIH/Sida) reste encore insuffisant ;
- **l'absence d'une stratégie adéquate pour inciter les jeunes à fréquenter les services de santé sans complexe**, y compris les lieux d'approvisionnement des méthodes de prévention ;
- **l'élargissement des programmes d'éducation sexuelle aux jeunes non scolarisés**, qui constituent la majorité de cette tranche d'âge;
- **la poursuite de l'expansion des activités en faveur des jeunes**, au regard de la couverture insuffisante des services et des informations, notamment en milieu rural où vivent 80% de la population.

V.1.4 Perspectives

Les perspectives en matière de SR des jeunes et adolescents, en plus des perspectives en matière de SR de manière générale, consisteront à définir des stratégies qui ciblent les adolescents et qui tiennent compte de leur milieu et/ou de leur environnement : il s'agira de :

⁶Formation de jeunes en connaissances en santé sexuelle et reproductive pour leur permettre à leur tour de sensibiliser et discuter avec leur pair

- **créer des cadres d'échanges sur la sexualité et la santé de la reproduction au sein des établissements scolaires**, afin que la gestion de la sexualité des jeunes et la responsabilité des parents face à ces besoins d'information ne soit plus des tabous ;
- **travailler en partenariat avec les médias pour la programmation d'émissions plus éducatives et informatives à l'endroit des enfants et des adolescents ;**
- **créer des services d'écoute au sein de tous les établissements secondaires et dans les universités**, en partenariat avec l'action sociale, pour permettre une formation des jeunes/adolescents sur des sujets préparant à la vie sociale et familiale ;
- **élaborer et exécuter un programme de renforcement des capacités des principaux acteurs suivants** : agents socio-sanitaires, encadreurs et leaders de jeunes, animateurs et pairs éducateurs en communication pour le changement de comportement, en gestion des services de santé de la reproduction des adolescents et des jeunes et en techniques d'animation;
- **renforcer les capacités des parents pour parler de la sexualité ;**
- **appuyer les ONG, associations et districts sanitaires** pour la prise en charge des besoins cliniques des adolescents et des jeunes.

V.2 *Autonomisation des jeunes*

V.2.1 Situation et tendances

La structure par âge de la population burkinabè révèle l'importance de la proportion des jeunes. Les personnes de moins de 20 ans représentent 57% de la population ; l'âge moyen est de 21,8 ans et l'âge médian de 15,5 ans. Cette frange de la population est plus confrontée au problème d'emploi. Les enquêtes montrent que le chômage concerne majoritairement une population jeune et éduquée. Ces jeunes aspirent à l'autonomie personnelle tant au plan social qu'au plan économique. En ce nouveau millénaire, ils revendiquent la possibilité d'un travail décent. La légitimité de cette revendication est exacerbée par l'actualité internationale qui montre de jour en jour les incertitudes créées par la crise économique qui n'a pas encore donné des signes de reprise générale.

Conscient de l'importance de la jeunesse pour le développement du Burkina Faso, le Gouvernement a créé par décret n° 2006-216/PRES/PM du 15 mars 2006 le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE) qui assure la mise en œuvre et le suivi de sa politique en matière de jeunesse et d'emploi. Aussi, il a adopté en septembre 2008, la Politique Nationale de Jeunesse et la politique nationale de l'emploi par décret N°271/PRES/PM/MJE du 15 mai 2008. L'adoption de ces politiques qui édictent à l'ensemble des intervenants, les grandes lignes et les orientations stratégiques en matière de jeunesse, permettra d'avoir une approche intégrée et cohérente dans la recherche de solutions aux problèmes des jeunes.

Depuis l'année 2006, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) a initié le «programme d'insertion socio-professionnelle des jeunes diplômés» au profit des jeunes diplômés en quête d'expérience professionnelle par le biais de stages visant à l'insertion professionnelle. Il a permis de placer plus de 300 étudiants de l'Université de Ouagadougou en stage dans des entreprises et

établissements publics et privés. Ils ont en outre bénéficié de formation en entrepreneuriat et en techniques de recherche d'emploi. En 2008, 9 686 demandeurs d'emplois ont été enregistrés, 1 095 ont été formés en Technique de Recherche d'Emploi (TRE) tandis que 1 293 ont été formés en entrepreneuriat ; 1 190 demandeurs d'emploi ont été placés en stage et 748 offres ont été traitées ; en 2006, le fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE) a financé 104 entreprises créant ainsi 670 nouveaux emplois tandis qu'en 2008, il a financé 90 entreprises pour 485 emplois et préfinancé 10 entreprises pour 120 emplois directs. En 2006, le fonds d'appui au secteur informel (FASI) a financé 1623 projets pour 339 nouveaux emplois et 4087 emplois consolidés contre 1644 promoteurs en 2007 pour 3840 emplois.

V.2.2 Actions prises

a) La création de structures d'intermédiation sur le marché de l'emploi :

- **l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)** créée en 2004 a pour mission l'exécution de la politique du gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- **le Centre d'Information des Jeunes sur l'Emploi et la Formation (CIJEF)**, créé officiellement en 1996, a pour but l'appui aux jeunes urbains dans leur quête d'information sur le milieu urbain et sur les opportunités d'emploi et de formation pour une meilleure insertion socioprofessionnelle;
- **l'Observatoire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF)** : mis en place en 2001, une de ses vocations spécifiques est de suivre l'évolution de l'offre et de la demande d'emploi.

b) la création de structures d'appui financier

- **le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF)** mis en place en 1990: l'objectif assigné au FAARF est de provoquer une dynamique économique dans le monde féminin (notamment dans les milieux défavorisés) par l'émergence de petites unités de production ;
- **le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE)** mis en place en 1998: le FAPE a pour attributions principales l'appui à la création d'emplois, à la promotion ou la consolidation des emplois déjà existants par le financement de projets. ;
- **le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI)** mis en place en 1998: sa mission est de promouvoir l'accès des opérateurs du secteur informel au crédit en leur accordant des prêts directs remboursables, en leur offrant sa garantie et en développant toutes les mesures d'accompagnement susceptibles de participer à une meilleure gestion des crédits reçus ;
- **le Programme d'Appui aux Micro-Entreprises Rurales (PAMER)** lancé officiellement en 2001: son objectif global est d'accroître et de diversifier les revenus de la population rurale de la zone du projet, grâce à la création, au développement et à la promotion des micro-entreprises rurales (MER) non agricoles viables ;

- **le Programme d'Appui aux petites et moyennes entreprises (PAPME)** lancé en 2002: le PAPME a trois (3) missions essentielles: le financement des PME/PMI, l'appui conseil et la formation des promoteurs et du personnel des PME/PMI ;
- **le Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP)** : l'objectif de développement du PAFASP est de « Promouvoir un secteur agricole productif, compétitif, lié au marché et contribuant à l'amélioration des revenus des acteurs» ;
- **la promotion de l'emploi des jeunes** : le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a mis en place des programmes et projets visant à renforcer les capacités entrepreneuriales des jeunes et à améliorer l'accès au financement et leur employabilité ;
- **la formation de 595 jeunes et le perfectionnement de 176 artisans en 2004 ;**
- **La commémoration régulière de la journée internationale de la jeunesse depuis le 12 août 2006 ;**
- **le renforcement des canaux d'écoute et de dialogue avec les jeunes** à travers l'organisation depuis 2005, du forum national des jeunes : rencontre des jeunes avec l'ensemble du Gouvernement, le secteur privé et la société civile, présidé par le chef de l'Etat. Cette rencontre discute de problèmes de la jeunesse notamment de l'emploi décent pour les jeunes ;
- **la mise en place du Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ) en mars 2007** qui mobilisera près de cinq milliards de FCFA sur cinq ans. Pour sa première année de mise en œuvre (2008), le FAIJ a financé la création de 600 microprojets générant ainsi 600 emplois directs de jeunes ; le FAIJ a remis des chèques à 614 jeunes qui ont participé à la formation de 5 000 jeunes à l'entrepreneuriat et ayant présenté des projets valides, générateurs de revenus;
- **la mise en œuvre depuis 2008 d'un Programme de formation de 5 000 jeunes par an en entrepreneuriat en vue de soutenir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en quête d'emplois** ; 4 092 jeunes ont bénéficié de formation en entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire national ;
- **la mise en place achevée en 2008 des guichets uniques de fonds nationaux dans les treize chefs-lieux de régions ;**
- **le lancement le 21 janvier 2008 du projet pilote d'embouche bovine et d'équipement des jeunes maraîchers ;**
- **le lancement en 2008 de l'opération permis de conduire au profit des jeunes à l'occasion de la journée internationale de la jeunesse** ; dans sa première édition, cette opération a enrôlé un effectif de 1 331 jeunes, contre un objectif de 1 400 attendus;
- **la construction des centres jeunes** (Koupéla, Orodara, Nakaba, Manga et Komtoèga, etc.)
- **la formation et le suivi d'environ 3 389 enfants et jeunes en difficulté** : 23 soutenus pour leur scolarisation et 107 placés auprès d'artisans ou dans des activités génératrices de

revenus. Le centre d'éducation spécialisée et de formation (CESF) de Gampèla et la Maison de l'enfance André Dupont d'Orodara (MEADO) ont formé 357 élèves en différentes classes et ateliers de formation au cours de l'année 2007.

V.2.3 Défis et contraintes

La mise en œuvre efficace de la politique nationale pour l'emploi (PNE) reste le défi majeur en termes de résolution de la problématique du chômage au Burkina Faso. Il s'agira de :

- renforcer le lien entre PNE et les autres politiques nationales ;
- renforcer la dynamique de création d'emplois ;
- améliorer l'employabilité ;
- améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail.

V.2.4 Perspectives

Le MJE a initié et poursuivra la mise en œuvre des projets et des programmes d'employabilité pour les jeunes ; il s'agit de réaliser:

- **la formation de 10 000 jeunes aux métiers par an ;**
- **l'insertion socioprofessionnelle des diplômés en fin de cycle ;**
- **la formation de 5 000 jeunes par an à l'entrepreneuriat ;**
- **le programme de renforcement de la formation professionnelle (PRFP) ;**
- **le programme de certification professionnelle ;**
- **le renforcement et l'extension du programme national de volontariat à toutes les régions.**

VI. VIH/SIDA, PALUDISME, TUBERCULOSE ET AUTRES MALADIES TRANSMISSIBLES.

VI.1 Situation et tendances

Le profil épidémiologique du VIH au Burkina Faso est celui d'une épidémie généralisée et pour suivre l'évolution tendancielle des infections par le VIH, la surveillance sentinelle est réalisée chez les femmes enceintes en zones urbaines et rurales. La sérosurveillance par site sentinelle commencée en 1997 dans 3 sites, s'est progressivement étendue à 5 en 1998, puis 10 en 2003 et 13 depuis 2004. Elle couvre depuis 2004 l'ensemble du territoire et se décompose en 7 sites urbains et 6 sites ruraux répartis dans les 13 régions sanitaires avec 43 centres de prélèvement et 19 laboratoires d'analyse biomédicale.

Les résultats de la surveillance sentinelle montrent une tendance à la baisse de 7,7% en 1997 à 1,6% en 2008 (rapport ONUSIDA 2008) de la prévalence du VIH quel que soit le milieu de résidence ou le groupe d'âge (15-49ans ou 15-24 ans). La prévalence moyenne chez les femmes enceintes de 15-49 ans était 2,3% en 2007 et celle de la tranche d'âge 15-24 était de 1,7% en 2005, 1,3% en 2006 et 2% en 2007.

La tuberculose fait partie des maladies prioritaires au Burkina Faso ; le nombre de nouveaux cas, toutes formes confondues, diagnostiqués en 2008 est de 3972 dont 2737 cas de TPA+; en 2007 il est de 3682 cas contre 2655 cas en 2006. Le taux de détection a été de 23,4% en 2007 contre 25,26% en 2006. En 2003, une étude réalisée au centre national de lutte contre la tuberculose (CNLT) à Ouagadougou a montré que 3,2% des malades tuberculeux étaient co-infectés TB/VIH.

Le paludisme constitue l'un des problèmes majeurs de santé publique au Burkina Faso par son ampleur et sa gravité. Il représente par rapport aux autres pathologies en 2005, 35,12% des motifs de consultation, 40,83% des motifs d'hospitalisation et 37,5% des causes de décès contre respectivement 39,2%, 42,3% et 37,9% en 2006. Les enfants de moins de 5 ans restent les plus touchés. De 2004 à 2006 la proportion des décès dans cette tranche d'âge représentait respectivement 71,8%, 80,2% et 80,3% de l'ensemble des décès liés au paludisme.

VI.2 Actions prises

VI.2.1 Le VIH/SIDA

La pandémie du VIH/SIDA constitue aujourd'hui l'une des grandes préoccupations de santé publique et de développement pour le Burkina Faso.

Conformément aux recommandations du rapport de mise en œuvre de la CIPD+5 relatives aux actions à entreprendre en vue de contenir la pandémie, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté depuis 2001 son premier cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (CSLS) pour la période 2001-2005. Cette dernière initiative avait pour finalité de créer plus de cohérence dans les interventions très diverses et multiformes en matière de lutte contre le VIH/SIDA. Il est bâti autour de cinq axes stratégiques et sa mise en œuvre est faite à travers les plans nationaux multisectoriels annuels.

Dans le cadre du renforcement des mesures de prévention de la transmission du VIH et des IST, les actions suivantes ont été entreprises par les différents acteurs :

- **au démarrage en 2004 avec huit (08) districts sanitaires, le programme national de prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME/VIH) couvre en 2008 tous les districts sanitaires du pays.** Le taux d'adhésion au dépistage des femmes enceintes vues en consultations prénatales est de 40,78% avec une séroprévalence de 1,8% ;
- **l'intensification des campagnes de promotion des préservatifs masculins par le programme de marketing social et de communication pour la santé ;**
- **le renforcement de la promotion du préservatif féminin initié depuis décembre 2003 se poursuit ;**
- **le dépistage et le traitement précoce des IST** ont été effectifs grâce à la disponibilisation de kits de traitement des IST à des coûts abordables ;
- **la mise en place d'un système de surveillance a été renforcée dans des sites sentinelles et d'un réseau national de surveillance de la sensibilité des germes responsables des IST ;**
- **le renforcement des compétences des agents et la participation aux activités du réseau africain de lutte contre les IST se poursuit.**

Dans le cadre du renforcement de la surveillance de l'épidémie, les différentes actions menées ont permis:

- **le développement d'un mécanisme de notification renforçant ainsi les performances du système d'information sanitaire et la prise en compte du VIH/SIDA dans les indicateurs de suivi de performances des districts** dans le cadre du Programme d'appui au développement sanitaire (PADS) est une réalité ;
- **le renforcement du système de la sérosurveillance de l'épidémie a été considérablement amélioré.** Le nombre de sites sentinelles est passé de 5 à 13, permettant de couvrir l'ensemble des régions sanitaires (6 sites en milieu rural et 7 en milieu urbain).

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées, les efforts du Gouvernement se sont manifestés par l'affectation des ressources PPTe et par l'approvisionnement en ARV. Conjugés aux appuis des partenaires au développement (Fonds mondial et autres initiatives de prise en charge), ils ont permis :

- **l'augmentation du nombre de personnes dépistées et prises en charge par les services de soins hospitaliers et ambulatoires** (la population de PVVIH effectivement prise en charge par les ARV est passée de 2,5% en fin 2003 à 8,4% en fin 2004) ;
- **la systématisation de l'application des protocoles de chimio-prophylaxie et de traitement des infections opportunistes dans les services de soins ambulatoires ;**

- **la réalisation des activités de soins conseils communautaires ;**
- **le renforcement de la prise en charge socio-économique à travers l'augmentation du nombre de personnes infectées et affectées et de leurs familles bénéficiant de soutien,** le développement de réseaux de prise en charge psychosociale et de protection des PVVIH, l'existence de projets d'activités génératrices de revenus favorisant l'amélioration de l'accessibilité au crédit des personnes infectées et affectées se poursuit.

Tirant leçons des importants résultats enregistrés dans le cadre de cette expérience, le Gouvernement burkinabè, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a élaboré un deuxième cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST pour la période 2006-2010.

Le bilan à mi-parcours du CSLS 2006-2010 présente des résultats très encourageants déclinés par axe stratégique.

Axe stratégique 1 : les efforts déployés ont permis de sensibiliser environ 7 700 000 personnes en 2007, de porter l'effectif de mères ayant un traitement prophylactique complet aux ARV de 476 en 2005 à 1 408 en 2007. Cette tendance explique la réduction progressive de la prévalence du VIH des enfants nés de mères séropositives de 10,14% en 2005 à 4,4% au cours du premier trimestre 2008. Le nombre de centres de dépistage volontaire est passé de 93 en 2005 à 127 en 2007.

Le renforcement de l'accès aux soins et à la prise en charge médicale et communautaire des PVVIH à travers la décentralisation des traitements, la formation du personnel et les efforts d'équipement des formations sanitaires de même que la réduction des coûts des ARV ont permis d'élargir l'accès au traitement. Ainsi, le nombre de patients sous ARV a été multiplié par 13 en 5 ans (1 514 en 2003 contre 19 524 en fin septembre 2008) ; ce qui représente 40,5% des PVVIH ayant besoin d'ARV selon la projection du logiciel Spectrum.

Pour le renforcement de la protection et du soutien aux PVVIH et personnes affectées par le VIH/SIDA et autres groupes spécifiques, en vue de pallier à la détérioration de la situation sociale, économique et financière des PVVIH et des personnes affectées, les actions suivantes ont été prises :

- **l'adoption en Mai 2008 de la loi N°030-2008/AN portant lutte contre le VIH/SIDA et protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA** vient renforcer le dispositif juridique en matière de protection des PVVIH ;
- **la prise en charge psychosociale, économique et spirituelle.** 22 617 personnes infectées ont été touchées en 2005 et 33 627 en mi-2008 ;
- **la mise en œuvre des programmes en direction des groupes spécifiques a permis de toucher en 2006,** 16 962 orpailleurs contre 32 350 en 2005, 22 781 travailleuses de sexe contre 39 204 en 2005, 4.335 routiers contre 3 435 en 2005, et en 2007 : 2 881 détenus, 27 776 jeunes, 14 375 routiers, 23 323 travailleuses de sexe, 12 291 femmes en âge de procréer, 50 723 handicapés, et 7 187 orpailleurs.

Le renforcement du partenariat, de la coordination et de la mobilisation des ressources, de nombreux acteurs impliqués dans le dispositif institutionnel ont bénéficié des appuis divers aussi bien au niveau organisationnel qu'institutionnel. Au niveau communautaire, la dynamique va croissante d'une année à l'autre avec la création de nouvelles structures ou la naissance de nouveaux acteurs dont principalement l'Union des religieux et coutumiers burkinabè contre le SIDA (URCB) et la coalition des réseaux et associations de lutte contre le sida (CORAB).

L'implication des PTF pour l'appui à la mise en œuvre du CSLS a permis de pérenniser les acquis et de satisfaire les nombreux besoins non couverts. De 2006 à 2008, le plaidoyer auprès des PTF a permis de mobiliser 60,88 milliards de FCFA pour la mise en œuvre des plans nationaux et multisectoriels, pour renforcer l'inscription d'une ligne budgétaire pour la lutte contre le VIH/SIDA constituant un point fort dans le processus de pérennisation des résultats atteints.

L'unité centrale de la planification et du suivi évaluation mise en place en 2007 au sein du SP/CNLS-IST est le dépôt central de l'information en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST. Des documents normatifs servant de référence à la mise en œuvre du système national de suivi-évaluation, ont été produits dont le suivi-évaluation élaboré en 2004 et révisé en 2006.

VI.2.2 La tuberculose

Plusieurs plans stratégiques de lutte contre la tuberculose ont été élaborés et mis en œuvre à travers des plans d'actions annuels. L'opérationnalisation de la stratégie de lutte contre la tuberculose a nécessité une décentralisation et une intégration des activités au sein des 63 districts sanitaires du pays au cours de l'année 2007. Ainsi, en plus du programme national de lutte contre la tuberculose (PNT), du centre national de lutte antituberculeux (CNLAT) et du centre régional de Bobo Dioulasso, 81 centres de diagnostic et de traitement (CDT) de la tuberculose ont été créés et répartis sur l'ensemble du pays en 2007.

VI.2.3 Le paludisme

La lutte contre le paludisme s'inspire, d'une part des priorités nationales du secteur de la santé et des autres secteurs de développement, et d'autre part, des stratégies internationales recommandées par L'OMS. Le Programme national de lutte contre le paludisme, mis en place depuis 1991, a élaboré les documents d'orientation suivants :

- **le plan stratégique 2005-2007 pour la mise en œuvre à l'échelle nationale des Interventions à Base Communautaire (IBC), suite au plan stratégique de lutte contre le paludisme 2002-2005 ;**
- **le Plan Intégré de Communication (PIC) pour la lutte contre le paludisme au Burkina Faso 2006-2008 ;**
- **le plan Roll Back Malaria pour le sahel 2006-2008 ;**
- **le plan de mise en œuvre de la nouvelle politique de traitement antipaludique 2005-2006.**

VI.3 Défis majeurs

Les défis majeurs en vue d'atteindre les objectifs fixés et les résultats escomptés du CSLS 2006-2010 sont entre autres :

- **la mise en œuvre effective de la stratégie nationale de communication pour le changement de comportements ;**
- **l'amélioration de la disponibilité des réactifs, consommables substituts de lait maternel et le renforcement de l'intégration du dépistage dans les services offrant la consultation prénatale ;**
- **la maîtrise des cibles réelles des PVVIH devant bénéficier de la prise en charge médicale** en vue de permettre une meilleure estimation des besoins en ARV et en traitement des infections opportunistes ;
- **l'harmonisation des approches de prise en charge sociale, économique et spirituelle et une bonne coordination des interventions de soutien en faveur des personnes infectées et affectées au niveau décentralisé ;**
- **la mise en place des antennes régionales du SP/CNLS-IST** pour appuyer techniquement les conseils régionaux de lutte contre le VIH/SIDA et comités provinciaux de lutte contre le VIH/SIDA et maintenir l'appui du budget de l'Etat pour le financement des activités des comités ministériels de lutte contre le SIDA.

VII. REPARTITION DE LA POPULATION, URBANISATION ET MIGRATION INTERNE

En la matière, la CIPD a fixé aux pays des objectifs à atteindre dans le cadre des politiques de développement, l'accent étant mis sur un certain nombre de thèmes : la répartition de la population et développement durable et l'accroissement de la population dans les grandes agglomérations.

VII.1 Répartition de la population et développement durable

VII.1.1 situation et tendances

Migration interne

Les migrations internes constituent une des composantes majeures des mouvements de populations au Burkina Faso. En 1985, les déplacements internes représentaient 13,9% des mouvements, 12,9% en 1996 et 10,7 en 2006. Même s'ils sont en baisse progressive, les mouvements migratoires internes influencent fortement la répartition spatiale de la population sur le territoire national, répartition dont il faut tenir compte dans le processus de développement.

Répartition spatiale

La répartition de la population dans l'espace national en 2006 connaît de très grandes disparités. En effet, la région du Centre, qui abrite la capitale administrative du pays (Ouagadougou, renferme 13,3% de l'ensemble de la population. Elle est suivie des régions des Hauts-Bassins (10,5%) et de la Boucle du Mouhoun (10,3%). En revanche, la région des Cascades est la moins peuplée (3,8%), suivie dans l'ordre croissant des régions du Sud-Ouest et du Centre-Sud avec respectivement 4,4% et 4,6% de la population du Burkina Faso⁷.

La densité de la population est inégalement répartie selon les régions. En effet, la région du Centre dans laquelle se trouve la ville de Ouagadougou se caractérise par une densité exceptionnellement importante (615 habitants au km²), tandis que la région de l'Est enregistre la densité la plus faible (26 habitants au km²).

VII.1.2 Actions prises

Pour atténuer ces déséquilibres persistants, malgré l'importance des migrations rurales, l'Etat burkinabé a engagé des actions :

- ✓ **La Politique nationale d'aménagement du territoire adoptée le 20 juillet 2006** est une politique d'organisation de l'espace, visant à assurer un développement harmonieux du

⁷ Ministère de l'économie et des finances, INSD, Résultats définitifs, recensement général de la population et de l'habitation de 2006, juillet 2008.

territoire national à travers notamment une meilleure répartition des hommes et des activités.

- ✓ **L'adoption de la décentralisation comme système d'organisation de l'administration du territoire est une des conséquences de l'avènement de l'Etat de droit au Burkina Faso.** En effet, la Constitution du 02 juin 1991 stipule en son article 143 que « le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales » et l'article 145 édicte le principe de la libre administration desdites collectivités territoriales. La décentralisation confère aux collectivités territoriales le pouvoir de s'administrer librement et de gérer leurs affaires propres, en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. En confiant des responsabilités, dévolues jusque là au pouvoir central, aux collectivités locales (régions, provinces, municipalités, etc.), en matière de recettes et de dépenses notamment, la décentralisation offre aux populations un cadre propice de décision pour la réalisation d'activités visant à maintenir les jeunes dans leur terroir.
- ✓ **L'adoption de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) en 2007** traduit la volonté du gouvernement d'apporter des réponses efficaces et durables au problème de sécurisation foncière des acteurs ruraux et de mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs publics et privés un cadre politique cohérent de référence et un outil efficace d'aide à la décision. En visant à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers, la PNSFMR contribuera sans doute au maintien des jeunes dans leur terroir.
- ✓ **L'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)** démarrée en 2006, devra à terme doter le pays d'un document national de cadrage et de mise en cohérence des interventions en matière d'aménagement du territoire. En plus du SNAT, les autres outils de planification prévus sont : le Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT), le Schéma Provincial de l'Aménagement du Territoire (SPAT) et les Schéma Directeur d'Aménagement/Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDA/SDAU). Le SDA et le SDAU ont permis à la plupart des communes d'entreprendre des opérations de lotissements⁸.

VII.1.3 Défis et contraintes

Malgré les efforts déployés par l'Etat, un certain nombre de défis et contraintes demeurent :

- **La persistance de l'exode rural** malgré les efforts du gouvernement de fixer les jeunes dans leur terroir, avec pour conséquence, la « fuite de bras valides » au détriment des zones de départ.
- **Les zones à climat aride et des sols érodés, ne favorisent pas la fixation des populations, jeunes surtout, dans leurs terroirs.**

⁸ Ministère de l'économie et des finances, DGAT, Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso, volume 3 ;

- **Le coût élevé des aménagements hydroagricoles en raison des limites des ressources publiques.**
- **L'exercice du contrôle social sur les individus et l'érosion de la solidarité communautaire** sont remplacés au détriment de l'individualisme. Le caractère collectif de la terre cède de plus en plus le pas à une gestion individualiste.
- **La persistance de la pratique de techniques culturelles archaïques dégradant l'environnement et dévastatrices de l'écosystème** dont l'agriculture sur brûlis. Ainsi, les fortes pressions démographiques sur les terres cultivables et pastorales deviennent sources de conflits souvent meurtriers entre migrants et non migrants autour du foncier, mais aussi entre agriculteurs et éleveurs.
- **L'occupation illégale ou anarchique de l'espace** (forêts classées et zones pastorales envahies par les migrants) **en milieu rural et un développement de l'habitat spontané et des zones non loties en milieu urbain.**
- **Le développement de certaines pathologies dues à la migration** (diffusion et/ou contraction de VIH/SIDA par exemple) **et à la diffusion d'idées et/ou de comportements répréhensibles dans les villes et sur les sites aurifères** (prostitution, banditisme, drogue, etc.).

VII.1.4 Perspectives

Pour un meilleur contrôle des migrations internes, l'exode rural en particulier, le Gouvernement envisage :

- **d'encourager les citoyens à investir en milieu rural ;**
- **de poursuivre et renforcer la politique de restauration des sols et les activités de contre-saison grâce à la petite irrigation villageoise ;**
- **de poursuivre et renforcer le processus de décentralisation en cours ;**
- **de finaliser la politique nationale en matière de migration, d'élaborer et mettre en œuvre son plan d'action.**

VII.2 Accroissement de la population dans les grandes villes

VII.2.1 Situation et tendances

Au Burkina Faso, 22,7% de la population, soit 3 181 967 habitants vivent en ville (RGPH 2006). Cette population urbaine est inégalement répartie selon les villes. Ainsi, sur les 49 villes que compte le Burkina Faso, les 10 premières les plus peuplées regroupent 2 442 565 habitants, soit 76,8% de la population urbaine. La seule ville de Ouagadougou regroupe 46,4% de la population urbaine du pays⁹.

⁹ INSD, Résultats définitifs, recensement général de la population et de l'habitation de 2006, juillet 2008.

Le taux d'urbanisation est passé de 15,5% en 1996 à 22,7% en 2006 (3,18 Millions d'habitants) ; en dépit de cette croissance, il figure parmi les plus faibles de la sous - région Ouest africaine. Le niveau d'urbanisation des régions est également très varié ; la région du centre affiche le plus fort taux d'urbanisation (85,4%), soit 1 475 223 habitants. Elle est suivie de loin par la région des Hauts-Bassins, 489 967 citadins, soit 37,6% de sa population totale.

Cette forme d'organisation de l'espace urbain national favorise un exode rural massif et continu vers les deux grands centres urbains. Cet exode rural massif pose de nombreux problèmes urbains, en particulier d'habitat et d'assainissement.

VII.2.2 Actions prises

Pour faire face à ces problèmes, de nombreuses actions ont été entreprises :

Habitat

Le secteur du logement a connu un renouveau à partir de 2006 : la création en 2006 d'un Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme marque une date, compte tenu du fait qu'il n'a jamais existé un ministère chargé spécifiquement des questions d'habitat et d'urbanisme.

La création de la Banque de l'habitat en 2006 pour le financement du logement, principal problème dont l'acuité s'amplifie davantage dans les grands centres urbains.

La loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso régit les interventions dans les domaines de l'urbanisme et de la construction et tient compte du processus de décentralisation en cours. Cette nouvelle loi vise:

- **une meilleure maîtrise du développement des centres urbains et ruraux,**
- **la normalisation de l'acte de construire ;**
- **l'optimisation de la sécurité du cadre de vie ;**
- **la réglementation de la promotion immobilière.**

L'adoption le 17 mai 2008 par le Gouvernement de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU) définit les priorités en la matière.

Assainissement

La collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées et des excréta fait l'objet au Burkina Faso d'une approche, déjà encourageante, de planification stratégique pour les deux grandes villes du pays : le Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de Ouagadougou (PSAO) adopté en 1995 et le Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de Bobo – Dioulasso (PSAB) adopté en 2001. L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) a en charge le volet assainissement et intervient à Ouagadougou et Bobo, mais également à Fada, Koudougou, Ouahigouya et Banfora.

Un réseau de drainage des eaux usées du centre ville et de la zone industrielle d'environ 40Km de longueur et une station d'épuration ont été réalisés pour l'assainissement collectif de Ouagadougou.

Les villes de Ouagadougou et de Bobo-dioulasso disposent d'infrastructures modernes de gestions des déchets solides avec des dépôts de transit (centre de collecte) et un centre d'enfouissement technique. Dans certaines villes moyennes comme Banfora, Ouahigouya, Koudougou, Kaya et Tenkodogo, subsistent des systèmes simples de collectes de déchets à l'aide de camions benne communaux ou de charrettes à traction asine gérées par des structures associatives et de micro entreprises.

VII.2.3 Défis et contraintes

Malgré les efforts déployés par l'Etat, un certain nombre de défis et contraintes restent à relever :

- **l'inexistence d'outils supérieurs d'aménagement du territoire** : dans la pratique, le principe de la planification du territoire par le niveau décentralisé n'est pas effectif car le schéma national d'aménagement du territoire, les schémas régionaux d'aménagement du territoire et les schémas provinciaux d'aménagement du territoire ne sont pas élaborés. L'inexistence des documents supérieurs de planification pose le problème de cohérence en matière de planification urbaine.
- **la situation foncière des zones péri-urbaines** : elles accueillent des constructions anarchiques, sans titre ni autorisation. Ces occupations illégales préoccupent les pouvoirs publics en termes d'assainissement particulièrement.
- **les conséquences du « gaspillage de l'espace urbain »** : l'étalement urbain se généralise et des communes comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou vont manquer de ressources foncières pour faire face à la demande de logement à moyen terme dans un contexte de croissance urbaine accélérée.
- **le parc de logements « décents » est très insuffisant et la demande est très forte.**
- **l'absence de mécanisme d'aide au financement** : la politique de l'habitat se caractérise actuellement par le désengagement de l'Etat. Cette situation s'est traduite par la privatisation de la société de construction et de gestion immobilière du Burkina.
- **l'insuffisance de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures d'assainissement mises en place.**

VII.2.4 Perspectives

Pour résoudre les nombreux problèmes urbains posés par l'exode rural, il est envisagé de:

- **développer l'urbanisation en mettant en œuvre une stratégie ciblée sur une politique de développement métropolitaine** pour l'agglomération de Ouagadougou, des actions pour la relance de Bobo-Dioulasso, le développement des villes moyennes et la promotion des petites villes et des centres ruraux.

- **promouvoir le logement décent pour le plus grand nombre.**
- **promouvoir la gouvernance urbaine.**
- **renforcer l'entretien et l'exploitation des infrastructures d'assainissement mises en place.**
- **poursuivre la sensibilisation et le développement d'une communication nationale plus intense sur les maladies liées à une insuffisance d'hygiène et d'assainissement.**

VIII. MIGRATIONS INTERNATIONALES

VIII.1 Situation et tendances

L'une des caractéristiques principales de la migration burkinabé est la prédominance de sa composante internationale. La permanence du mouvement d'émigration depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960 constitue un des traits majeurs de la démographie burkinabé, un trait qui s'inscrit dans une sorte de logique de prolongement de l'héritage colonial. Cependant, la détermination du stock des émigrés burkinabé à l'étranger reste difficile à établir. Ni les recensements généraux de population de 1975, de 1985, de 1996 et de 2006, ni les enquêtes spécifiques sur les migrations, encore moins les données des sources consulaires et diplomatiques ne permettent de connaître avec exactitude le volume des Burkinabé vivant hors du territoire national. Néanmoins, toutes les opérations de collecte ont dégagé un solde migratoire négatif pour le Burkina, la propension des Burkinabé à quitter leur pays l'ayant toujours emporté sur celle de s'y installer.

Les migrations en provenance de l'extérieur, s'il est vrai que les flux de migration sont demeurés modestes jusqu'au début des années 1990, ils ne sont devenus un objet de préoccupation que lors des retours massifs de Burkinabé, à la suite des événements de Tabou et ceux du 19 septembre 2002 en Côte d'Ivoire. Cela a conduit à un retour forcé de plus de 400 000 Burkinabè en 2002-2003.

Les Burkinabè vivant à l'étranger connaissent des fortunes diverses en ce qui concerne leurs conditions d'entrées et de séjour à l'étranger, par rapport à la législation de leurs pays d'accueil. Dans les pays voisins en particulier, il n'y a pas de conditions particulières à remplir pour aller et venir en vertu des traités et protocoles de la CEDEAO et de l'UEMOA. Mais ces dernières années, suite à la crise sociopolitique que vit la Côte d'Ivoire, les étrangers en général et les Burkinabè en particulier vivent dans une situation peu favorable.

En ce qui concerne les populations d'origine étrangère vivant au Burkina Faso, en dehors de quelques cas isolés d'individus expulsés pour motifs d'activités non compatibles avec leur mission, il n'y a jamais eu de cas d'expulsions de migrants en situation irrégulière.

VIII.2 Actions prises

Le gouvernement a opté de faire de la migration un sujet de réflexion à grande échelle. Le pays a ainsi fait l'objet d'une importante masse d'études sur le phénomène migratoire. Ces études ont permis entre autres l'organisation et la tenue d'un symposium sur les migrations au Burkina Faso en juillet 2006. Ce symposium a regroupé plus de deux cent (200) participants dont la diaspora burkinabé issue de seize (16) pays.

L'élaboration d'une politique nationale en matière de migration, recommandations de ce symposium, est en cours d'achèvement.

Cette politique nationale en matière de migration vise à tirer les plus grands bénéfices possibles des migrations, à protéger et à garantir les droits des migrants en vue de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté, à la consolidation de la cohésion sociale, à la promotion de l'intégration régionale et continentale et la coopération internationale.

Outre l'élaboration d'une politique migratoire, le Burkina Faso a souscrit à des traités qui consacrent la libre circulation des personnes et des biens, ce qui lui permet en principe, de tirer un meilleur parti des avantages des migrations pour le développement du pays.

La diaspora burkinabè contribue de façon importante à la construction nationale à travers d'importants transferts de fonds. Dans ce cadre, des banques privées (BIB, BACB,...) mènent des initiatives qui permettent à des ressortissants burkinabè de transférer des fonds et d'épargner en vue d'investissements au Burkina Faso.

La création d'un Secrétariat permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (SP/CSBE) et de la commission nationale de l'intégration régionale au ministère des Affaires étrangères pour le suivi des migrants à l'extérieur et leur intégration est également un acquis. Le Secrétariat permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger a pour missions essentielles d'inciter et d'encourager les Burkinabè résidant à l'étranger à participer au développement économique, social et culturel du Burkina Faso, à promouvoir son rayonnement dans le monde ; inciter l'épargne de l'émigration aux fins d'investissement au Burkina Faso, à favoriser l'émergence de groupes d'investisseurs au sein de la communauté burkinabè de l'étranger, veiller à la résolution des problèmes d'ordre administratif et social des Burkinabè de l'étranger. A ce titre, il contribue à l'élaboration et au suivi de tous les accords et conventions de nature à faciliter le séjour des Burkinabè installés à l'étranger.

Dans le cadre donc de ces attributions, le SP/CSBE effectue chaque fois que de besoin des missions consulaires et de sensibilisation dans les pays d'accueil de la diaspora burkinabè à la demande de nos missions diplomatiques et consulaires. Ces missions consulaires visent à délivrer aux ressortissants burkinabè, des actes d'état civil tels que des jugements supplétifs d'actes de naissance, des certificats de nationalité burkinabè, des actes d'identité burkinabè, des cartes de voyage CEDEAO ainsi que des actes d'individualité. L'établissement de ces divers documents vise à permettre aux Burkinabè résidant dans les pays étrangers de se mettre en règle vis-à-vis des législations de ces pays.

Les missions de sensibilisation, quant à elles, se veulent des fora de communication avec la diaspora burkinabè ; elles ont pour objectifs d'une part d'informer et de sensibiliser les membres de la diaspora sur les projets de développement du Burkina Faso et leur propre place dans le processus, et d'autre part, de sensibiliser nos compatriotes sur la cohésion et l'unité, le respect des législations des pays hôtes et la préparation du retour pour une réinsertion réussie.

Le SP/CSBE effectue toutes ces missions en collaboration avec les ministères techniques (sécurité et justice) et les sociétés financières que sont les banques, les sociétés d'investissement immobilier et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

VIII.3 Défis et contraintes

Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour une migration bénéfique dans un contexte d'intégration, de multiples contraintes subsistent :

- **non respect des dispositions des traités et protocoles en matière de libre circulation des biens et des personnes par certains pays d'accueil ;**
- **perception des migrants burkinabé dans certains pays d'accueil comme la cause des problèmes économiques et socio-politiques de ceux-ci avec pour conséquences leur expulsion, les exactions, les spoliations, etc.**
- **absence de données exactes sur le volume de Burkinabè vivants à l'étranger ;**
- **inexistence de politique migratoire explicite et de cadre institutionnel précis ;**
- **difficulté pour le Burkina d'encadrer sa migration;**
- **la faiblesse de l'organisation des transferts de fonds de la diaspora limite leur contribution à l'économie nationale ;**
- **difficultés d'insertion sociale de certains migrants de retour perçus comme des étrangers pour des raisons liées aux questions foncières.**

VIII.4 Perspectives

- **Finaliser et adopter la politique nationale en matière de migration ;**
- **Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions en matière de migration ;**
- **Mettre en place une structure chargée de coordonner les actions en matière de migration au plan national ;**
- **Renforcer les programmes de fixation des jeunes dans leurs terroirs.**

IX. SITUATION DE CRISE ET PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

IX.1 Situation et tendance

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays de la sous région, surtout ceux sahéliens, est confronté régulièrement à des crises (insécurité conjoncturelle) dont les manifestations sont diverses. Il s'agit essentiellement de catastrophes naturelles comme la sécheresse, les inondations, les épidémies (la méningite, la fièvre jaune, le choléra, le paludisme, etc.), la pandémie du VIH/SIDA, les incendies, les attaques acridiennes (Nord du Burkina Faso en 2005-2004) et d'autres ravageurs des cultures, les épizooties (grippe aviaire 2005-2006), les catastrophes anthropiques ou crises humanitaires comme les conflits frontaliers, les mouvements de population (retour de 400 000 Burkinabè environ de la Côte d'Ivoire en 1999-2002-2003).

IX.1.1 Au plan interne

Les inondations survenues notamment en 2006, 2007 et 2008 ont touché toutes les 13 régions du pays avec en tout 166 391 personnes sinistrées, 74 pertes en vies humaines, 132 blessés, la destruction de plus 40 000 maisons d'habitation, de 2572 greniers emportés, de nombreux bétails et volailles décimés etc.). Les autres conséquences immédiates liées à cette calamité sont les déplacements des populations des zones concernées vers d'autres endroits moins touchés.

Quelques conflits frontaliers ont été rapportés dont celles de 2006, ayant éclaté à la frontière Burkina/Mali entre populations d'Ouoronkouy (Djibasso) et de Ouanian (Mali). En soutien aux populations victimes de ce regrettable conflit, des aides en vivres et en matériels de survie ont été envoyées par le Gouvernement et des partenaires.

Des conflits internes entre agriculteurs /éleveurs ont été enregistrés dans certaines localités du pays : c'est le cas en 2007 des départements de Gogo et de Bindé dans la Province du Zoudwéogo. Les victimes ont été estimées à 2160 personnes représentant 522 ménages. Il a été dénombré 67 blessés et malheureusement 3 pertes en vies humaines. D'importants dégâts matériels ont été enregistrés et 469,84 ha de champs détruits.

Des éboulements de terrain se sont produits. C'est le cas du drame de Konkéra dans la province du Nounbiel survenu dans la nuit du 8 au 9 août 2008 sur le site aurifère de Konkéra dans le

village de Boussoukoula, département situé à une quinzaine de kilomètres de la commune de Batié. Cet éboulement est consécutif à l'écoulement des eaux de ruissellement infiltrées dans les trous creusés par les orpailleurs. Le bilan fait état de **34 victimes** (mortes par noyade).

Les sécheresses des années 1994, 1998,2000 ont été à l'origine de nombreuses migrations internes. Elles expliquent aujourd'hui la disparité des zones de concentration d'agriculteurs à travers le pays.

IX.1.2 Au plan externe

Le Burkina a connu l'arrivée massive de ses compatriotes de Cote d'Ivoire et des réfugiés d'autres pays. Le pays a accueilli des rapatriés de la Côte d'Ivoire en 1999 (environ 19 000 personnes) en provenance de Tabou, suite à un conflit ayant opposé un Burkinabé et un autochtone Kroumen. En 2002-2003, environ 365 979 compatriotes ont été rapatriés suite aux effets de la crise politique en Cote d'Ivoire.

IX.2 Les actions prises

Pour prévenir ces risques et atténuer les conséquences des catastrophes sur les personnes et les biens et préserver l'environnement, le Burkina Faso, en collaboration avec ses partenaires au développement, a pris ou renforcé d'importantes mesures et stratégies :

- **mise en application des conventions sur les réfugiés** (convention du réfugié de 1951 et son protocole de 1967 et la convention de l'OUA de 1969) ;
- **application de la législation nationale conformément à ses engagements internationaux pour protéger les réfugiés** : l'article 9 de la constitution garantit le droit d'asile ;
- **adoption en 2007 de la politique nationale d'action sociale** ;
- **adoption en 2003 d'un plan d'appui à la réinsertion économique des rapatriés et d'un plan opérationnel pour la mise en œuvre rapide et efficace de ce plan d'appui** couvrant 10 sous programmes ;
- **adoption d'une loi portant organisation agro-pastorale** ;
- **mise en place d'un conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR)** regroupant une quinzaine de départements ministériels et de la société civile;
- **adoption d'un plan national de contingence multirisque**. ce plan permet d'apporter une réponse rapide à toute catastrophe naturelle ou crise humanitaire ;
- **révision des textes constitutifs du CONASUR pour les adapter à la décentralisation** ;
- **organisation des journées d'excellence pour les enfants des réfugiés;**

- **mise en place d'une stratégie et de mécanisme de financement de la préparation et de la réponse aux catastrophes naturelles et crises humanitaires** (fonds d'urgence) ;
- **création d'un fonds de solidarité nationale** ;
- **organisation régulière du mois de solidarité nationale par le MASSN** pour récolter des fonds pour l'aide aux personnes vulnérables ;
- **indemnisation des aviculteurs suite à la grippe aviaire en 2006** ;
- **appuis aux comités de gestion des feux et la sensibilisation des populations sur la protection de l'environnement** ;
- **mise en place du programme opération « saaga »** ;
- **création d'une commission nationale pour les réfugiés et renforcement de ses activités** ;
- **création d'une communauté des réfugiés résidents au Burkina Faso (CRRBF)** qui est une structure permettant de disposer d'informations sur la population des réfugiés ;
- **tenue régulière des sessions ordinaires du comité d'éligibilité de la commission nationale pour les réfugiés** ;
- **suivi par le Christian Relief and Development Organization (CREDO) des réfugiés vulnérables et les visites dans les écoles fréquentées par les enfants des réfugiés** ;
- **intégration dans les programmes de la CONAREF et du CREDO des questions de violences basées le genre (VBSG)**. Pour cette raison, la formation sur les VBSG est donnée à tous les membres du CREDO et le personnel de la CONAREF ;
- **assistance pour la satisfaction des besoins de protection des réfugiés**:
 - ✓ dans le domaine de la santé, il n'y a pas de discrimination dans la qualité des soins ;
 - ✓ pour l'éducation, leurs enfants ont accès à la même éducation que les autres enfants ;
 - ✓ les réfugiés bénéficient du même traitement que les ressortissants nationaux en matière de libre circulation et d'accès aux aides sociales. Il n'y a pas un traitement particulier des réfugiés dans l'obtention des documents relatifs à leur état civil. Ils suivent les procédures similaires à celles des ressortissants pour obtenir des actes d'état civil ;
- **facilitation de l'accès à l'emploi** : le CREDO a élaboré une base de données sur les CV des réfugiés afin d'en faire une présentation aux employeurs potentiels. Jusqu'en 2005, la CONAREF a délivré aussi 125 lettres de recommandations. La délivrance de ces lettres de recommandation aux réfugiés permet d'informer les employeurs sur leur statut et ce qui est prévu par les lois ;

- **organisation de rapatriement volontaire** : des campagnes de sensibilisation sur le rapatriement sont organisées pour les réfugiés au Burkina Faso.

Concernant les mesures à court terme, le gouvernement du Burkina Faso a pris des mesures d'urgence qui sont de natures sociale, budgétaire et fiscale pour protéger les personnes déplacées, les réfugiés et pour préserver le pouvoir d'achat des ménages. Il s'agit :

- de l'aménagement des sites d'hébergement pour les victimes des catastrophes naturelles et des guerres;
- de l'apport de couvertures, de médicaments et de nourritures aux déplacés (réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur) ;
- de l'accompagnement des enfants dans l'éducation ;
- de subventions sur les huiles alimentaires, le gaz butane ;
- de mesures complémentaires relatives à l'abattement de l'UITs et l'augmentation des salaires de 4% pour les travailleurs ;
- de l'installation de centrales d'achat et de magasins de référence ;
- du maintien de la suspension des droits de douane sur le riz, le blé et le lait en poudre ;
- du maintien de la suspension de la TVA sur le pain et le lait en poudre.

IX.3 Contraintes et défis

Malgré la réalisation de nombreuses actions dans la gestion des crises, force est de constater que de nombreux obstacles persistent. Il s'agit notamment de :

- **la vulnérabilité de l'économie du Burkina Faso face aux chocs extérieurs tels les aléas climatiques, la forte volatilité des cours mondiaux des matières premières ;**
- **l'insuffisance des ressources financières ;**
- **la recrudescence des inondations et de certaines épidémies ;**
- **l'insuffisance de statistiques fiables pour les réfugiés;**
- **la fermeture du bureau de HCR de Ouagadougou;** le HCR conserve toujours son droit d'exercer son pouvoir pour superviser l'application de la convention de 1951.

Plusieurs défis restent à relever :

- **élaborer et adopter une stratégie nationale sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et crises humanitaires ;**
- **adopter une loi d'orientation sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et crises humanitaires ;**
- **intégrer les technologies spatiales dans la gestion des catastrophes naturelles ;**
- **mettre en place un mécanisme pour réduire les conflits agriculteurs/éleveurs ;**
- **sensibiliser les populations locales sur les actes de discrimination et de harcèlement des mineurs** car selon le HCR, dans certaines régions du pays, des enfants des réfugiés se sont plaints d'actes de représailles et de marginalisation à l'école ;

- **renforcer la sensibilisation des réfugiés à faire la différence entre assistance sociale et crédit** : la nécessité d'une pérennisation de toute action de microcrédit et la nécessité de vivre aussi dans les campagnes dans lesquelles les effets des stratégies nationales de développement y sont visibles. Les réfugiés sont en grande majorité dans les grandes agglomérations telles que Ouagadougou et Bobo qui ne sont pas des zones prioritaires des plans de développement au Burkina Faso.

IX.4 Perspectives

- **mise en place d'un système permanent de collecte d'informations sur les rapatriés et les personnes déplacées à l'interne**, en vue de la mise en place d'une banque de données permettant d'avoir des statistiques fiables ;
- **mise en place d'un système permanent de collecte d'information sur les rapatriés et les personnes déplacées ;**
- **adoption et vulgarisation de la charte nationale de solidarité ;**
- **adoption d'une loi d'orientation sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires.**

X. MOBILISATION DES RESSOURCES, PARTENARIAT ET COORDINATION.

X.1 Mobilisation des ressources

X.1.1 Situation et tendances

La mobilisation des ressources internes et externes pour le financement des actions de développement constitue une priorité pour le gouvernement du Burkina Faso. L'adoption en 2002 du Plan d'actions pour le renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) et l'élaboration d'une Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP) suivie de son adoption en février 2007 et assortie d'un Plan d'Actions Triennal Sectoriel (PAST) participent de cela. La Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP) se présente comme le cadre fédérateur des finances publiques. C'est un cadre idéal pour la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et d'efficacité dans la gestion de l'aide publique au développement.

Au niveau du renforcement du dispositif de mobilisation des ressources publiques, les efforts du Gouvernement sont allés dans le sens de l'accroissement de l'effort de mobilisation des ressources à travers d'une part, l'élargissement de l'assiette fiscale, et d'autre part, la modernisation des administrations fiscale et douanière.

Concernant les ressources internes, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du plan stratégique 2007-2015 de la Direction générale des impôts (DGI), à travers une réforme de la politique fiscale. A cet effet, un comité de réforme fiscale a été mis en place et une stratégie adoptée en octobre 2008 et qui a contribué à élargir l'assiette fiscale de la plupart des impôts.

La réforme de l'administration douanière a été axée sur la réduction du contact direct entre les douaniers et les commerçants afin de renforcer la lutte contre la fraude. A cet effet, le processus d'informatisation de la Direction générale des douanes (DGD) a également été poursuivi avec la mise en fonction des modules de SYDONIA++ dans les bureaux de douanes informatisés. Le processus d'interconnexion des services de l'administration des douanes et des commissionnaires en douanes agréés a été finalisé. L'utilisation de la déclaration en douane unique (DDU) est effective.

Par ailleurs, dans l'optique d'intensifier les efforts en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, une cellule spéciale de contrôle de la destination finale des importations admises en franchise a été mise en place au sein de la Direction générale des douanes et une brigade mixte DGI – DGD a été créée. Les contrôles fiscaux à travers notamment le contrôle de la régularité de l'apurement des titres de transit établis en frontière ainsi que le suivi des régimes d'exonérations et le contrôle de la destination finale des marchandises exonérées ont été renforcés.

Dans le cadre du renforcement du civisme fiscal, des actions de sensibilisation et de rénovation du système de collecte ont été entreprises par la DGI en vue de stimuler l'acquiescement volontaire de l'impôt par les contribuables parmi lesquelles, l'organisation de concertations avec les gros redevables, l'organisation des opérations de sensibilisation et de contrôle de facturation de la TVA et la campagne de communication sur le paiement par virement bancaire.

Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité et la transparence dans la mobilisation et la gestion des recettes, le développement de l'application du circuit intégré de la recette (CIR) a été finalisé. Cela en vue d'une meilleure lisibilité dans la mobilisation des ressources de l'Etat.

Ces initiatives prises par le Gouvernement à travers le plan d'actions pour le renforcement de la gestion budgétaire (PRGB) et le plan d'actions sectoriel triennal ont permis d'enregistrer des résultats encourageants. Ainsi :

- En 2004, sur une prévision de 344,8 milliards FCFA, le niveau de réalisation des recettes budgétaires s'est établi à 347,4 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 101%. Ce résultat est imputable au bon taux d'exécution des recettes fiscales de 101,1% (318,6 milliards FCFA). Les recettes non fiscales ont été recouvrées à hauteur de 98,9%.
- En 2005, les recettes courantes de l'Etat ont progressé de 3,9% entre 2004 et 2005 et les recettes fiscales de 3,7%.
- En 2006, les recettes propres se sont établies à 391,9 milliards FCFA, en accroissement de 7,4 % par rapport à 2005 (365,2 milliards) ; dans le cadre de l'initiative multilatérale d'allègement de la dette (IMAD), les efforts réalisés par le Burkina Faso en matière de stabilité macroéconomique ont été récompensés. En effet, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un allègement de la dette du Burkina Faso représentant 100% d'allègement sur toutes les dettes contractées par le Burkina Faso auprès du FMI avant le 1^{er} janvier 2005 et restant dues.
- En matière de ressources, les recouvrements des recettes totales ont atteint au 31 décembre 2007, 784,082 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 107,8% contre 72,6% en 2006. Ce montant correspond à un accroissement de 35,9% par rapport à l'année 2006 et 784,0880milliards en 2008.

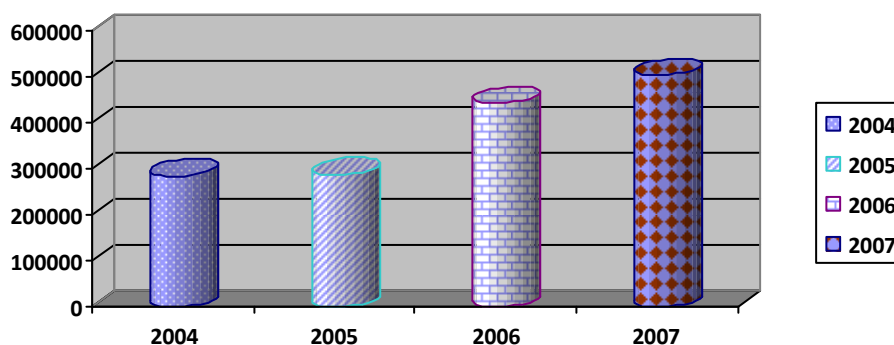
En ce qui concerne le renforcement du dispositif de mobilisation et de gestion des ressources publiques, le Gouvernement poursuit les actions visant à améliorer la mobilisation et la gestion des ressources tant internes qu'externes.

Concernant la mobilisation des ressources extérieures, les actions suivantes ont été entreprises par le Gouvernement :

- **la signature de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;**
- **l'adoption d'un plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide (2007-2010) ;**
- **la mise en place de la coordination nationale pour l'efficacité de l'aide ;**
- **le Circuit intégré des financements extérieurs est en cours de développement.** Deux modules sur cinq sont réalisés en particulier le module sur les projets en recherche de financement et celui sur la préparation et le suivi des conventions ;
- **l'informatisation de la gestion de la dette publique par la mise en œuvre des modules du Circuit Intégré des Financements Extérieurs (CIFE) se poursuit.**

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui reprend certains objectifs de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) demeure le cadre de référence des acteurs de développement. Depuis 2004 le gouvernement a pris la décision de réviser chaque année le programme d'actions prioritaires triennal glissant de mise en œuvre du CSLP (PAP-CSLP) afin de rendre plus visibles les politiques publiques en matière de réduction de la pauvreté.

Graphique 1. Evolution des ressources mobilisées (en millions de FCFA) pour la mise en œuvre du programme d'investissement public et du programme d'action prioritaire de 2004 à 2007



Source : DGEP/bilan CSLP

Le graphique laisse entrevoir une évolution régulière des ressources mobilisées environ 100 000 millions de francs CFA chaque année entre 2005-2007. Cela est imputable aux réformes opérées au niveau de la DGI, de la DGD et surtout la confiance accordée au gouvernement burkinabé par les partenaires en matière de gestion des ressources publiques.

X.1.2 Défis et contraintes

Les efforts déployés pour la mobilisation des ressources tant au niveau qu'interne qu'externe sont encourageants mais des difficultés subsistent :

- **l'insuffisance de culture et de sens du devoir de la population en matière de fiscalité ;**
- **la lutte contre la corruption et la fraude engagée à tous les niveaux n'est pas encore gagnée;**
- **la structure économique du pays basée essentiellement sur l'agriculture et l'insuffisance d'organisation du secteur informel limitent l'élargissement de l'assiette fiscale ;**

X.2 Partenariat et coordination

Une coordination des interventions des différents partenaires au développement est indispensable pour assurer une plus grande synergie d'action à même de soutenir efficacement les choix de développement.

L'affirmation du leadership national en matière de coordination de l'aide est de plus en plus une réalité au Burkina Faso et la tendance est au renforcement de ce leadership gouvernemental. Le partenariat prôné par le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Paris entre les pays partenaires et les donateurs se développe et s'intensifie à tous les niveaux.

La coordination générale de l'ensemble des appuis au développement apportés par les PTF est réalisée à travers le dispositif de suivi du CSLP qui reste le cadre de référence pour les interventions de l'ensemble des PTF. Au sein de ce dispositif, des Commissions Sectorielles et Thématiques ont été mises en place et les PTF y participent à titre d'observateurs.

Depuis 2005, un nouveau dispositif a été mis en place pour structurer les relations entre le Burkina Faso et les PTF qui appuient la mise en œuvre du CSLP, en apportant des appuis budgétaires généraux. Il s'agit du Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires (CGAB).

Dans le cadre du partenariat, le gouvernement tient des rencontres de concertation avec les organisations internationales, des commissions mixtes de coopération bilatérale, des tables rondes de bailleurs de fonds, des revues des projets/programmes et des revues de portefeuille.

Ainsi, au cours de l'année 2006, le Burkina Faso et ses PTF ont signé 42 conventions de financement pour un montant global de 307,33 milliards de FCFA contre 71 conventions pour 414,89 milliards de FCFA en 2005. Les engagements des PTF se répartissent en 207,88 milliards F CFA au titre de la coopération multilatérale et 99,45 milliards F CFA pour la coopération bilatérale. Ces conventions portent sur 144,82 milliards FCFA de dons contre 162,51 milliards FCFA de prêts. En 2007, 92 conventions de financement ont été signées pour un montant global de 399,84 milliards de FCFA.

XI. CONTROLE ET MECANISME D'EVALUATION

XI.1 Rappel de l'objectif de la CIPD du Caire

L'évaluation de l'exécution du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et Développement 15 ans après, fait ressortir l'état d'exécution, les problèmes clés, les solutions et les contraintes et dégage des pistes pour actions. Rappelons le, l'objectif principal de la CIPD du Caire était d'encourager les pays à appliquer pleinement et effectivement le programme d'action en adoptant des politiques et programmes appropriés et pertinents au niveau national et de leur en donner les moyens.

Dix ans avant ladite conférence, c'est-à-dire à la conférence de Mexico, nombre de pays du tiers monde ont reconnu que le freinage de la croissance démographique, s'il n'est pas la panacée, est cependant une composante nécessaire de toute politique de développement¹⁰. De ce coup d'envoi, beaucoup d'objectifs se réalisent à travers les différents pays signataires à l'échelle internationale et le Burkina Faso n'est pas en reste.

XI.2 Mécanismes de coordination

Au Burkina Faso, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi/évaluation du Plan d'Action de la CIPD appellent l'intervention des politiques nationales et leurs plans d'action ainsi que des institutions multisectorielles.

- **La Politique Nationale de Population a été adoptée par la ZATU N° AN VIII-0040/FP/PRES/ du 10 Juin 1991.** Révisée en 2000, cette politique, à travers six (6) objectifs généraux, englobe le domaine sanitaire, des connaissances, la répartition spatiale, l'intégration des questions de populations dans les plans et programmes de développement, la valorisation des ressources humaines ainsi que le suivi/évaluation et mise en œuvre de cette Politique Nationale de Population et ses Plans d'Action.

Sa coordination est assurée au niveau national par le Secrétariat Permanent du Conseil national de Population (SP/CONAPO), au niveau sectoriel par les commissions spécialisées, au niveau régional par les Directions Régionales de l'Economie et de la Planification (DREP).

De façon transversale (niveau sectoriel), chaque Ministère assure le suivi et l'évaluation périodique des programmes dont il a en charge, conformément aux Plans d'Actions successifs en matière de Population(PAP), élaborés et définis suivant un mécanisme formel défini et accepté par les différents acteurs au niveau central et décentralisé.

- **Le Conseil National de Population (CONAPO) a été créé par le décret n°83-0104/CSP/PRES/PL du 18 Février 1983** pour conseiller le Gouvernement sur les questions de population, pour coordonner, suivre et évaluer toutes les activités relatives à la population dans le pays. Il est chargé d'élaborer la politique nationale de population, de la réactualiser en fonction de l'évolution économique, démographique et socioculturelle du pays et de veiller à sa mise en œuvre.

¹⁰ BEITONE (.A) et al. 2002. *Sciences Sociales*, SIREY, Paris.

XI.3 Actions prises

Nonobstant la rareté des ressources naturelles, la démographie galopante, la pauvreté croissante, le niveau élevé des taux de mortalité (générale et maternelle), la morbidité liée à la prévalence du VIH/SIDA, le Burkina Faso a réalisé plusieurs activités dans le cadre du suivi et de l'application du PA/CIPD ; et ce, dans un cadre élargi de concertation et de mobilisation sociale. Il a mis l'accent particulièrement sur l'implication des ONG, des associations de jeunesse, des leaders communautaires, dans la conception, la réalisation et l'évaluation des programmes de développement. Les actions suivantes ont été réalisées :

- **la création d'un Ministère de la Promotion de la femme chargé de contrôler, d'évaluer les actions d'autonomisation des femmes et de renforcement de leurs capacités ;**
- **l'adoption d'un programme national d'Education à la Vie Familiale (EVF) ;**
- **la formation des cadres nationaux en population et développement** pour faciliter la prise en compte de la variable démographique dans les plans et programmes;
- **l'adoption d'une stratégie en IEC/ santé de la reproduction ;**
- **la sensibilisation des leaders d'opinion sur les questions de population en général et la santé de la reproduction en particulier ;**
- **la poursuite des activités du fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes ;**
- **l'intensification des activités de lutte contre les discriminations et les pratiques néfastes à l'endroit des femmes ;**
- **l'intégration des principales composantes de la santé de la reproduction** (planification familiale, prévention des MST/SIDA, services et conseils relatifs à la santé des jeunes, maternité sans risques), aux soins de santé primaires ;
- **la révision des curricula de formation pour les prestataires en santé de la reproduction ;**
- **la création d'un ministère des droits humains ;**
- **l'élaboration d'une stratégie de maternité à moindre risque;**
- **le renforcement des activités de mise en œuvre du plan multimédia** lancé par le Chef de l'Etat en janvier 1998 axé sur la jeunesse et la santé de la reproduction ;
- **la relecture des différents programmes sectoriels de population** (santé de la reproduction, IEC/Plaidoyer, collecte et analyse de données sociodémographiques, éducation en matière de population...), pour les centrer sur les préoccupations du PA/CIPD ;
- **le tenue de plusieurs ateliers nationaux de restitution de travaux de la CIPD et du contenu et recommandations du PA/CIPD** avec les structures gouvernementales, les ONG, les leaders d'opinion ;

- **l'organisation de plusieurs rencontres de plaidoyer à tous les niveaux pour l'appropriation des recommandations du PA/CIPD** par les différents acteurs nationaux ;
- **la réalisation de plusieurs études et recherches opérationnelles en population et développement ;**
- **la tenue de deux (2) assises nationales de la population** (après 2004) (Assemblées générales du CONAPO en 2005 et 2009)
- **la mise en place d'un mécanisme formel de coordination des activités en matière de population au niveau national et régional ;**
- **la mise en place de plusieurs réseaux en population et développement** pour la sensibilisation du grand public sur les questions de population (réseau des journalistes en population, réseau des parlementaires en population, réseau en genre et développement, réseau des ONG et associations en population, réseau des organisations islamiques en population et développement et le réseau des organisations chrétiennes en population et développement en cours).

Toutes ces actions présentent la promesse de vulgariser le contenu du PA/CIPD, de favoriser la prise en compte des recommandations et des objectifs de la CIPD et de rendre la politique nationale de population conforme aux préoccupations du PA/CIPD, de mettre l'accent sur les nouveaux paradigmes du Caire dans les programmes, de faire le bilan d'étape (CIPD+5, CIPD+10 et CIPD +15).

XI.4 Défis et contraintes

Les difficultés qui entravent un meilleur suivi et une meilleure coordination de la mise en œuvre des objectifs de la CIPD se résument à:

- **une insuffisance de cadres en quantité et en qualité et des ressources matérielles et financières** pour un meilleur suivi par la structure gouvernementale en charge des questions de population ;
- **l'appropriation insuffisante par les différents acteurs du contenu de la Politique Nationale de Population et du programme d'action en matière de population,** limitant du coup la prise en compte des questions de population dans les politiques, stratégies et programmes de développement ;
- **les questions de population ne sont pas suffisamment prise en compte dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ;**
- **l'insuffisance des moyens pour soutenir l'élaboration des programmes provinciaux d'actions prioritaires (PPAP) en matière de population.**

XI.5 Perspectives

Pour une meilleure exécution au niveau national du PA/CIPD et un meilleur suivi des politiques et programmes nationaux de population, les mesures suivantes s'imposent :

- **doter de moyens matériels, humains et financiers conséquents les structures de suivi** au niveau central (Secrétariat Permanent du Conseil National de Population, Direction de l'Economie et de la Planification) et décentralisé et régional (Directions Régionales de l'Economie et de la planification (DREP), Cadre de Concertation Technique Provincial (CCTP) et cadre de concertation du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)).
- **renforcer l'efficacité des commissions spécialisées du Conseil National de Population** à travers la désignation des points focaux au niveau des structures membres de ces commissions ;
- **promouvoir la sensibilisation et le plaidoyer en matière de population** de tous les acteurs, notamment les décideurs, les leaders d'opinion, etc.
- **renforcer la concertation entre secteur public et privé et la société civile** autour de la mise en œuvre et le suivi des programmes nationaux de population.

XII. RECOMMANDATIONS

- Appliquer les textes et mesures réglementaires en matière de communication pour le changement de comportement ;
- Renforcer les acquis pour le maintien des priorités en matière de santé pour l'atteinte des OMD ;
- Renforcer les compétences des personnels de santé dans la prise en charge des personnes âgées ;
- Opérationnaliser la stratégie nationale de communication en matière de population et développement ;
- Appliquer le cadre décennal de l'OMS en matière de santé de la reproduction ;
- Poursuivre et intensifier la mise en œuvre de l'agenda 21 de l'environnement ;
- Renforcer les acquis et exploiter les opportunités nouvelles en matière de protection de l'environnement et la promotion de l'écocitoyenneté ;
- Accroître les ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de la CIPD

CONCLUSION

L'évaluation de la mise en œuvre du PA/CIPD au Burkina Faso quinze ans après son adoption au Caire a permis de mettre en relief des acquis importants dans plusieurs domaines, de relever des contraintes et de dégager des perspectives pour les années à venir.

Dans un contexte international marqué par des crises dont la dernière crise économique, le pays a enregistré une croissance économique encourageante qui a permis de faire baisser la tendance de la pauvreté qui est passée de 46,4% en 2003 à 42,8% en 2008. L'adoption du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté en 2000 et révisé en 2003 a facilité la mobilisation de ressources pour rendre opérationnels des programmes et politiques sectoriels pertinents pour la réduction de la pauvreté.

Dans le secteur de la santé en général, on note une amélioration de la qualité des prestations de services, une augmentation des infrastructures sanitaires et de personnels de santé, même si les efforts restent en deçà des normes de l'OMS. En ce qui concerne la SR, une meilleure prise en charge est assurée par toutes les formations sanitaires du pays grâce au plan stratégique de sécurisation des contraceptifs sur la période 2006-2015 ; la baisse tendancielle du taux de prévalence du VIH/sida (1,6% en 2007¹¹) et l'amélioration du cadre juridique en matière de SR constituent des facteurs rassurants pour une progression vers l'atteinte des objectifs du PA/CIPD et des OMD.

Il faut noter également que le Burkina Faso est un pays de migration. Depuis les indépendances, le solde migratoire est resté négatif. La dynamique interne est marquée par une accélération de l'urbanisation qui n'est pas sans conséquence sur l'offre d'infrastructures et des besoins d'assainissement. Ainsi, le pays a dû faire face au retour d'un grand contingent d'émigrés Burkinabé de CI suite aux crises sociopolitiques qu'a connu ce pays, comme pour illustrer l'adage populaire selon lequel « dormir sur la natte d'autrui signifie dormir par terre »

Pour ce qui est de l'équité genre, le gouvernement a pris des mesures pour éliminer les inégalités entre homme et femme en conférant aux femmes des droits dans l'accès à l'éducation, la formation, le travail, la propriété, la participation à la gestion des affaires de l'Etat et de la société.

L'adoption du PDDEB a permis de porter le taux brut de scolarisation à 66,6% en 2006/2007 avec une réduction considérable de l'écart entre l'effectif des garçons et des filles.

En dépit des progrès réalisés dans divers domaines, force est de constater qu'un certain nombre de contraintes persistent :

- l'état de pauvreté généralisée qui touche plus de 40% de la population ;
- la dépendance et la fragilité de l'économie du pays face aux aléas climatiques et aux chocs extérieurs ;

¹¹ Rapport 2008 de l'ONUSIDA

- une croissance démographique accélérée ;
- la mortalité maternelle et infantile toujours élevée ;
- le taux de scolarisation encore insuffisant, marqué par un écart entre la scolarisation des garçons et des filles même s'il est en baisse ;
- le taux de prévalence contraceptive encore faible ;
- la faible implication des hommes dans les activités promotrices de la PF ;
- la faible valorisation du statut de la femme.

Pour atteindre les OMD et les objectifs de la CIPD, il s'avère nécessaire pour le Burkina de formuler dans les années à venir des orientations nouvelles pour faire face aux contraintes susmentionnées et aux défis du 21^{ème} siècle. Vu la modestie des ressources, le Burkina pourra encore s'appuyer sur le renforcement des mécanismes de mobilisation des ressources internes et sur la solidarité internationale pour la réalisation de ces objectifs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bilan de mise en œuvre du programme d'actions prioritaire du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- Bilan PAP/ CSLP (2004, 2005, 2006, 2007,2008) ;
- Cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (CSLS) 2006-2010 ;
- **Claude Poissenot**, parcours en bibliothèque, des adonaissants au jeunes adultes, REIMS 12-15 juin 2008, session 2
- **DEP / Ministère de la santé. 2007.** Annuaire statistique 2007, Ouagadougou ;
- **DEP/MESSRS.2005.** Annuaire statistique 2005, Ouagadougou ;
- **Djangone-Mian Anne Marie Rachelle, Fonds des Nations Unies pour la Population/Côte d'Ivoire.** Sexualité, fécondité et pratique contraceptive chez les jeunes en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Togo et au Burkina Faso. XXVe Congrès de la population tours (franc), 18-23 juillet 2005
- Droits humains au Burkina Faso : état et perspectives ; 2007
- Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages (1994, 1998 et 2003) - INSD
- **Georges Guiella.** Santé Sexuelle et de la Reproduction des Jeunes au Burkina Faso: Un Etat des Lieux, Occasional Report No. 12 Mai 2004
- **GUISON, A. 2004.** La déscolarisation des filles au Burkina Faso : Facteurs familiaux de l'abandon des filles d'âge scolaire obligatoire. Mémoire de DEA "Évaluation et comparaison internationales en éducation". Université de Boulogne. www.u-bourgogne.fr/LABO-IREDU/2004/04105c.pdf
- <http://www.primature.gov.bf>;
- **IGB, (2208),** Catastrophes naturelles et applications des SIG au Burkina-Faso : Rabat, Maroc 10, 11, 12 novembre 2008.
- **INSD et Macro International Inc. 1994.** Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 1993. Calverton, Maryland, USA : Macro International Inc ;
- **INSD et Macro International Inc. 2000.** Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 1998/1999. Calverton, Maryland, USA : Macro International Inc ;
- **INSD et ORC Macro .2004.** Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso 2003. Calverton, Maryland, USA : INSD et ORC Macro ;
- **INSD. 2008.** Résultats définitifs ; Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006, Ouagadougou ;
- **KOBIANE, J. F.2002.** Ménage et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire. Louvain- la- Neuve, éd. ACADEMIA BRUYLANT.
- **Lefaso.net,** 4ème Forum national des jeunes : Echanges directs entre les jeunes et les partenaires techniques et financiers, jeudi 18 décembre 2008
- **MCKEEVER, D. (2005),** Projet de renforcement de la capacité de protection : Identifier les lacunes dans la capacité de protection, Burkina-Faso.
- **Ministère de la promotion de la femme :** sixième, rapport périodique du Burkina Faso relatif à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) 2001- 2006, Juin 2008

- **NASSER.K.B.** (2005), Projet de renforcement de la capacité de protection : Rapport final sur l'étude sur le renforcement de l'insertion professionnelle des réfugiés au Burkina Faso, HCR Bureau Bénin.
- **ONPE.2002.** Statistiques des demandes et offres d'emploi de 1998 à 2002, Ouagadougou ;
- **Organisation internationale du travail, secteur de l'emploi**, Pour bien démarrer dans la vie: un travail décent pour les jeunes, Genève, 13-15 octobre 2004
- Plan stratégique de lutte contre la tuberculose ;
- Plan stratégique de lutte contre le paludisme ;
- Rapport de la première phase, volume 1 de l'étude du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Rapport de la première phase, volume 3 de l'étude du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Rapport des comptes nationaux de la santé- 2005 ;
- Rapport national du Burkina Faso sur la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD dix ans après ;
- Rapport sur la coopération pour le développement, 2006 et 2007 ;
- Rapports de mise en œuvre du PAP-CSLP de 2004 à 2007 ;
- Revue à mi-parcours du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2006-2010 ;
- Sites_web_ministeriels/sites_web.php ;
- **Sixième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VI)**, Agir pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes en Afrique. Document de synthèse, 2 Autonomisation des femmes africaines .19-21 Novembre 2008 - Centre de conférences des Nations Unies - Addis-Abeba (Éthiopie)
- Sixième rapport périodique (2001-2006) du Burkina Faso relatif à l'application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ; juin 2008
- SP/CONAPO draft1 de la politique nationale en matière de migration ;
- **SP/CONASUR**, (2003), communication sur les actions menées en faveur des rapatriés de Côte d'Ivoire et perspectives de leur réinsertion, Ouagadougou.
- **SP/CONASUR**, (2003), Plan d'appui à la réinsertion socio-économique des rapatriés : Plan opérationnel, Ouagadougou.
- **SP/CONASUR, UNICEF, PAM.** (2004), Analyse des données sur les rapatriés de Côte d'Ivoire, Ouagadougou.
- **WWW.action sociale.gov.bf**
- **WWW.conaref.gov.bf**
- **ZOUNDI L. 2006.** Analyse des écarts entre filles et garçons dans l'accès et dans la réussite à l'école au Burkina Faso, Cahier de recherche N° 92 du GREMF (Groupe de recherche multidisciplinaire féministe), Université Laval Québec ;